BUSSAC Info

BUSSAC SUR CHARENTE

N°111 - Sept. • Oct. • Nov. • Déc. 2011



Toute l'équipe de Bussac Info vous souhaite une belle et heureuse année 2012

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
Tous Travaux de Secrétariat

Nathaly PERON
Pour particuliers, étudiants,
PME, artisans, associations...
06 72 10 20 77

ASSISTANTE DE VIE
DEPENDANCE

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas,
ménage, repassage, démarches
administratives
06 49 61 98 70 ou 05 46 93 05 79
catherine.teisseire@wanadoo.fr

CAFE - BAR

MONGET Thierry
05 46 93 65 70
Ouvert du mardi au samedi
de 8h à 21h
Le dimanche de 9h à 13h
Fermé le lundi

COACHING - COMMUNICATION
RELATIONS HUMAINES

Mme HAZART BRILAC
175 Route du Val de Charente
05 46 74 52 96 ou 06 03 03 61 12
ou 09 75 33 69 61
cohesioncoach@orange.fr

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
148 Route du Val de Charente
05 46 74 26 62
avec ou sans rendez-vous.

C S P
Chauffage Sanitaire Pelletreau

Sur mesure Chauffage, Solaire,
Pompe à chaleur, Climatisation.
Tous sanitaires
CSP17100@gmail.com
06 60 32 21 42

ENTREPRISE DE PEINTURE

David MARQUISAUD
11 Chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

ELECTRICITE

Stéphane GABRIAULT
38 Chemin de Choisy
05 46 97 84 46 ou 06 70 01 02 72
Fax 05 46 74 23 85
sgabriault@gmail.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 Chemin des Deaux
05 46 93 26 53

FOREVER LIVING PRODUCTS
La Santé au naturel

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28- 06 04 02 25 15
jacky.page123@orange.fr
infos.page.aloevera@gmail.com

FROMAGERIE FINE

Sandrine et Régis MOREAU
35 Chemin des Motillons
05 46 74 53 38
sandrefrom@aol.com

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes
Saint Jean et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57
06 87 83 64 91

GARAGE - STATION SERVICE

Dominique PEROCHAIN
Réparation mécanique
toutes marques
155 Route du Val de Charente
05 46 74 41 12

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAUDEAU
34 Chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

INFIRMIERE

Patricia MARKO
1 Allée des Chaumes
05 46 93 98 79

SOMMAIRE

BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 111 Septembre-Octobre-Novembre-Décembre 2011

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :
C. Dourthe - F.Durand - J.Luc Marchais - D. Pubert
C. Chatelier - J.Barbot - M.C Allinand - M. Ferreirc

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Etoile Delavaud

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac, Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos :Ecole Gustave Courbet, château, rétable et tableau de l'Assomption, bordure de Charente à la Grave, les moutons du Paviot, sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux, moulin de Rochefollet

- Page 2 Petites annonces - Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 13/09/2011
- Page 7 Conseil municipal du 08/11/2011
- Page 9 Conseil municipal du 19/12/2011

Informations locales

- Page 11 Etat civil
- Page 12 Informations CDC
- Page 16 Ca s'est passé à Bussac
- Page 18 Vie paroissiale
- Page 19 Nouvelles de la bibliohèque
- Page 20 Le point sur les travaux
- Page 22 CCAS
- Page 25 Nouvelles de l'école

Associations

Foyer rural
- Page 30 Mot du Président
- Page 31 Activités des sections
- Page 42 **Fiesta loca**

Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE
139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente
Tél 05 46 93 11 11 **Fax** 05 46 93 92 32 **E mail** mairie@bussac-sur-charente.fr
Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

DATES A RETENIR …

➢**FEVRIER**
05 : 14h30 Loto organisé par le jumelage

➢**MARS**
03 : 20h45 Bal folk animé par les Cagouillards organisé par le foyer rural
24 : 21h30 soirée costumée organisée par Fiesta Loca
17 : 20h30 repas et soirée périgourdine organisée par la section Gym

➢**AVRIL**
1er :de 9h à18h, bourse aux vêtements organisée par les sections gym et remise en forme

➢**JUIN**
02 : rando semi nocturne organisée par les sections Foot et
03 : brocante organisée par le jumelage

PETITES ANNONCES



Jeune Fille Bussacaise cherche heures de Baby Sitting
Contactez le 06 15 07 16 61

Cherche heures de ménage ou heures d'aide à domicile pour enfants ou personnes âgées
Tel : 06.24.74.69.23

COIN INTERNET



ADSL à Bussac
Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :
N° Azur : 0810170017
www.17-numerique.fr

Si vous cherchez les horaires d'ouverture ou de fermeture de commerces, administrations et autres, le site www.les-horaires.fr est fait pour vous. Il permet une recherche à proximité de votre domicile.

Réalisez votre CV électronique avec l'aide de : www.doyoubuzz.com

et publiez le sur les sites d'offres d'emploi : www.monster.com

www.emploi.org

www.apec.fr

www.cadremploi.fr

ELECTIONS PRESIDENTIELLES
22 AVRIL 2012
06 MAI 2012

ELECTIONS LEGISLATIVES
10 JUIN 2012
17 JUIN 2012

PLACE DES CHAUMES



PIZZA FLAMME (PIZZA AU FEU DE BOIS) : *Le jeudi de 17 à 20 heures*
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 06 09 81 78 77

Editorial

Une année bissextile, électorale et olympique !

L'année qui commence intéressera les superstitieux car le calendrier comporte trois vendredis treize....

Plus sérieusement, l'année sera essentielle dans la vie démocratique de notre pays.

En effet, les citoyens éliront d'abord le Président de la République pour un mandat de cinq ans.

Les électeurs seront celles et ceux qui se sont inscrits sur les listes électorales de la commune où ils résident avant le 31 décembre 2011.

Cette inscription est une démarche individuelle, volontaire, et chacun d'entre nous est libre de s'inscrire ou non sur la liste électorale ; mais il faut se dire que

C'est un privilège dont nous ne mesurons parfois pas l'importance : dans certains pays, le peuple ne vote pas, dans d'autres, le vote est obligatoire et ne pas l'exercer est puni par la Loi.

Ailleurs, le vote n'est pas honnête et les irrégularités modifient le résultat à l'évidence ; la présence d'observateurs internationaux n'y change souvent rien.....

Les français éliront ensuite les députés qui siègent à l'assemblée nationale ; ce sont eux qui votent les Lois et le Président de la République les promulgue en les publiant au journal officiel de la République.

2012 est donc une année qui va être riche en débats et propositions soumises à notre approbation ou pas ; je souhaite que chacun se sente concerné et s'intéresse à cette richesse de la démocratie afin de prendre ensuite, en toute liberté, sa décision et se déplace pour voter.

L'année est aussi olympique et les jeux auront lieu à Londres cet été : souhaitons à notre jeune Bussacais, Joris Daudet, déjà champion du monde de BMX, de réaliser son ambition et de devenir champion olympique ! il sait mieux que nous le challenge qui l'attend....

Avec tous les élus du conseil municipal qui s'associent à moi, je vous présente en notre nom, nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année : santé, solidarité, prospérité pour chacun de vous et de vos proches.

Bonne année 2012 !

Christophe DOURTHE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

1- Décisions modificatives.

➢ *Inscription de crédits suite à la réalisation d'un prêt et remboursement anticipé*

Suite à la réalisation du prêt de 180 000 € en début d'année et au remboursement anticipé suite à la vente d'un bien immobilier, il convient d'inscrire les crédits de la manière suivante :

R.	C/1641	180 000 €
D.	C/1641	180 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➢ *Vote de crédits et durée d'amortissement suite aux travaux de restructuration du CES René Caillé*

Suite à la participation de la collectivité aux travaux de restructuration du C.E.S René Caillé, payés en 2010, le Conseil municipal décide de fixer la durée de l'amortissement à 1 an, soit en 2011 et d'inscrire les crédits de la manière suivante :

D.	C/6811-042	+ 578 €
D.	C/280413-040	+ 578 €
D.	C/023	- 578 €
R.	C/021	- 578 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CDC du Pays Santon.

Vu la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion n°2009-323 du 25 mars 2009 et notamment son article 28 rendant le PLH obligatoire dans les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles R. 302-2 et les articles R. 302-9 à R. 302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 novembre 2008 engageant l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2011 – 2016,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juin 2011 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

Considérant que le projet de PLH doit être soumis au Conseil Municipal conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le rapporteur expose à l'assemblée que le PLH est un outil de planification et de définition d'une stratégie d'actions en matière de politique de l'habitat qui se décline à l'échelle des 19 communes de la Communauté de Communes du Pays Santon pour la période 2011 à 2016 ; que ce programme est le résultat d'une collaboration intercommunale, qui a associé l'ensemble des communes et les acteurs locaux de l'habitat, autour de la question centrale de l'habitat.

Le projet de PLH comprend :

- Un diagnostic analysant le fonctionnement du marché local de l'habitat, en évaluant les besoins futurs en logements pour mieux satisfaire la demande ;
- Des orientations définissant des objectifs territorialisés et les principes de la politique locale de l'habitat ;
- Un programme d'actions qui décline les objectifs en actions à conduire pendant la durée de ce programme.

Dans ce cadre, des objectifs prioritaires ont été définis, à savoir :

- *avoir un développement plus équilibré et renforcer l'attractivité du Pays Santon, s'appuyant sur le cœur et l'espace d'agglomération.* Ce qui a conduit à une territorialisation des objectifs pour organiser le développement en fonction des croissances observées sur chacun des territoires : le cœur d'agglomération (Saintes), l'espace d'agglomération (Saint Georges des Côteaux, Fontcouverte, les Gonds) et au sein des quadrants comprenant le territoire du grand ouest, le territoire de l'aqueduc, le territoire de la Seugne et le territoire des « Acum ».
- *réamorcer la production du logement social et mieux accompagner les publics spécifiques.* Un besoin global de production publique, hors Programme de Rénovation Urbaine, a été estimé à 300 logements : 80 % sur Saintes et 20 % sur les autres communes. Pour répondre aux besoins en logements à loyers maîtrisés, le parc privé sera mobilisé. Il est ainsi prévu de soutenir la réhabilitation de 60 logements conventionnés dans le cadre de Programme d'Intérêt Général sur la rénovation de logements privés.
- *organiser l'effort de construction pour permettre une gestion maîtrisée des mouvements démographiques.* Pour absorber cette croissance, une production de 2 046 logements supplémentaires sera nécessaire, dont 822 pour faire face au point mort (qui correspond juste au maintien de la population et prend en compte : le desserrement des ménages, le renouvellement de l'offre et la variation des résidences secondaires et des logements vacants).
- *contenir l'étalement urbain et passer d'une logique de développement subi à maîtrisé.* Cette production de nouveaux logements doit s'inscrire dans le cadre d'une urbanisation moins consommatrice d'espaces que la décennie précédente et passer de presque 37 hectares par an à 22 hectares par an (y compris les VRD).

• *développer l'outil d'observation* pour améliorer la connaissance de l'habitat, évaluer, suivre et réorienter les politiques publiques mises en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté,

DE MOBILISER, aux côtés de la Communauté de Communes du Pays Santon et des acteurs ou partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat,

DIT que la Commune de Bussac sur Charente se dotera des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat.

3- CDC du Pays Santon : compétence éducation

➢ *Modification des statuts*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5214-1 et suivants, L5211-1 et suivants et plus particulièrement l'article L5211-17,

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L212-8,

Le Conseil Communautaire a proposé, lors de sa séance du 7 juillet 2011, une modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur l'extension de la compétence éducation, enfance et jeunesse.

En effet, la Communauté de Communes du Pays Santon a engagé, depuis 2009, une démarche d'élargissement de son périmètre, d'approfondissement du processus d'intégration communautaire et de transformation en Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon de la façon suivante :

L'article 6 C-3 Enfance est remplacé par :

C-3 Education, enfance et jeunesse

C-3-a petite enfance (enfants de 0 à 3 ans)

- Élaboration et mise en œuvre d'un schéma intercommunal d'accueil de la petite enfance.
- Construction, extension, gestion et fonctionnement des établissements affectés à l'accueil des enfants.
- Gestion et financement des services d'accueil.

C-3-b fonctionnement des écoles primaires

- Organisation du service des écoles comprenant l'ensemble des charges (y compris celles relatives au personnel) liées à ce service hors dépenses de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien courant) et dépenses d'investissement liées aux bâtiments scolaires.
- Gestion de l'affectation des enfants scolarisés.

C-3-c activités scolaires

- Organisation des activités qui s'exercent dans le temps immédiatement avant et après la classe : accueil avant et après la classe, restauration scolaire, activités culturelles et sportives dispensées dans la continuité du temps scolaire.

Cette compétence comprend l'ensemble des charges (y compris celles relatives au personnel) liées à ces activités hors dépenses de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien courant) et dépenses d'investissement liées aux bâtiments.

C-3-d activités extrascolaires

- Élaboration, coordination et mise en œuvre du P.E.L intercommunal.
- Organisation des activités qui s'exercent le mercredi et pendant les vacances scolaires dans le cadre de conventions passées avec la CAF et/ou déclarées à la DDCS comprenant l'ensemble des charges (y compris celles relatives au personnel), liées à ces activités hors dépenses de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, entretien courant) et dépenses d'investissement liées aux bâtiments. Cette compétence ne concerne pas les centres sociaux, les maisons de quartier et les foyers ruraux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon.

➢ *Charte de gouvernance de la compétence éducation.*

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Bussac sur Charente en date du 13 septembre 2011 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon,

Considérant que la réflexion sur l'extension de la compétence éducation, enfance et jeunesse de la Communauté de Communes s'est accompagnée d'une réflexion politique sur les principes directeurs qui donneront un cadre d'orientation à la politique menée par la Communauté de Communes dans l'exercice effectif des compétences ainsi que sur les modes de participation des élus communaux à la définition et à la conduite de cette politique communautaire ;

Considérant que ces éléments sont détaillés dans une charte, document d'orientation politique ;

Considérant que cette charte sera cosignée par le Président de la Communauté de Communes et les Maires des Communes membres de la Communauté de Communes ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite charte ci-annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité

4- Acquisition d'une bande de terrain appartenant à la SCI CLEMANT.

Le Maire informe le Conseil municipal que M. Philippe VIEUILLE, gérant de la SCI CLEMANT accepte de vendre à la Commune une bande de terrain sise aux Bacheliers cadastrée section AC n°596 d'une superficie de 17 ca, au prix de 15 € le m², soit un total de 255 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

5- Syndicat des Eaux : adhésion de nouvelles collectivités.

Le Maire donne lecture de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 15 juin 2011 acceptant l'adhésion de 3 nouvelles collectivités, à savoir

- *LE BOIS PLAGE EN RE et SAINTES* pour la compétence "Service public de contrôle, d'installation et de gestion d'équipements non collectifs d'assainissement" ;
- *ANNEPONT* pour la compétence "Organisation générale du service – Financement des investissements d'eau potable" et pour la compétence optionnelle "Exploitation du service d'eau potable".

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime telles qu'indiquées ci dessus et conformément à la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2011.

6- .Indemnité de conseil et de gestion de M. le Receveur Municipal.

Le Conseil municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

1°) de demander le concours de Monsieur Jacques POUYANNE, Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

2°) de prendre acte de l'acceptation de Monsieur Jacques POUYANNE, Receveur Municipal, et de lui allouer, à compter du 1er janvier 2011, une indemnité de conseil égale à 100 % de l'indemnité de conseil théorique calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement y compris, éventuellement, les dépenses des services autonomes non personnalisés annexées au compte de la Collectivité, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années :

Communes et établissements publics locaux
3,00‰ sur les 7 622,45 premiers euros
2,00‰ sur les 22 867,35 euros suivants
1,50‰ sur les 30 489,80 euros suivants
1,00‰ sur les 60 979,61 euros suivants
0,75‰ sur les 106 714,31 euros suivants
0,50‰ sur les 152 449,02 euros suivants
0,25‰ sur les 228 673,53 euros suivants
0,10‰ sur toutes les sommes excédant 291 554,43€

En aucun cas, cette indemnité ne pourra excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

3°) de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant maximum autorisé ;

4°) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article 6225 du budget.

7- Groupama : remboursement des frais d'huissier

Le Maire informe le Conseil municipal que la Compagnie d'assurance GROUPAMA a procédé au remboursement des frais d'huissier liés au dossier Commune/ROULIN. Le montant s'élève à 48,94 €. Le Conseil municipal accepte cette indemnisation.

8- Dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Vu l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°328 adoptée par Conseil Général de la Charente-Maritime le 23 juin 2011,

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce vespa velutina, communément dénommée frelon asiatique, dont la prolifération semble constante,

Considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population,

Considérant le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,

Considérant le dispositif de subvention mis en place par le Département de la Charente-Maritime durant la période de juillet à novembre 2011 inclus,
DECIDE
1° De favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en sollicitant l'aide financière attribuée par le Conseil Général de la Charente-Maritime dont le montant s'élève à 135 ou 220 euros par nid selon la technique employée,
2° De se conformer à la procédure d'attribution de la subvention en constituant le dossier conformément aux exigences fixées et en faisant appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées, signataires de la charte des bonnes pratiques du Département de la Charente-Maritime.

9- SITU : désignation d'un membre pour la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées.

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à son adhésion au SITU, la Commune se doit de désigner un membre au sein du conseil qui siégera à la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées. Le Conseil municipal désigne M. Bernard COUTEAU, Maire-Adjoint comme titulaire et M. Alain DESTREGUIL comme suppléant.

10- Subvention exceptionnelle allouée au Foyer Rural pour le Comité de Jumelage.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'occasion du 30ème anniversaire du jumelage ORON-BUSSAC, la Commune a souhaité participer aux frais engagés pour la manifestation du 1er août. Il rappelle qu'une subvention de 1 000 € a déjà été versée pour le feu d'artifice. Il propose un complément de 300 € pour l'animation. Le Conseil municipal accepte cette proposition. Afin de prévoir les crédits nécessaires, le Maire propose une décision modificative ainsi libellée :

C/6574 + 300 €
C/6531 - 300 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2011

1- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) : avis sur le projet présenté le 31/08/2010

Le Maire rappelle au Conseil municipal la prescription de l'établissement du PPRN de la Commune par arrêté du 04/08/2009. Par la suite, le projet de ce PPRN a été présenté lors de la réunion de travail qui s'est tenue en Mairie le 31/08/2010. Après examen du dossier, le Conseil municipal approuve le dit PPRN.

2- Décisions modificatives.

□ *Convention SPA : vote de crédits supplémentaires*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de signer la convention de fourrière avec la SPA. Il propose au Conseil municipal de prévoir les crédits de la manière suivante :

C/6574 + 305,73 €
C/6533 - 305,73 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

□ *Comité des Œuvres Sociales : vote de crédits supplémentaires*

Le Maire rappelle au Conseil municipal que chaque année, la Commune verse une contribution au Comité des Œuvres Sociales. Il apparaît qu'un reliquat pour régularisation sur plusieurs années nécessite l'inscription de crédits de la manière suivante :

C/6474 + 1 140 €
C/6531 - 1 140 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- Taxe d'aménagement : taux de la part communale.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Le Conseil municipal décide, à 14 voix pour et 1 voix contre, de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

4- Engagements financiers de la Commune avec la SEMIS pour les logements sociaux.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la convention de rénovation établie entre la Commune et la SEMIS en date du 13/01/1988 pour 3 logements locatifs sociaux. Il donne connaissance du bilan et du compte de résultat 2010 et constate que sur la base des comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2010 qui y figure, le déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2010 s'élève à 49 923,62 €. Cette opération est conduite aux risques financiers de la Commune. Le Conseil municipal approuve les comptes de l'opération arrêtes au 31/12/2010 laissant apparaître un déficit cumulé pour la Commune de 49 923,62 €.

5- Engagements financiers de la Commune avec la SEMIS pour le lotissement "La Croix".

Le Maire rappelle au Conseil municipal la convention de lotissement établie entre la Commune et la SEMIS

en date du 23/04/2008. Il donne connaissance du bilan et du rapport général sur les comptes 2010. Le Conseil municipal approuve les comptes de l'opération arrêtés au 31/12/2010 laissant apparaître un solde positif de 9 876,76 € et donne quitus au mandataire pour cette période.

6- Prime du Personnel.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années une prime de fin d'année est allouée au personnel communal. Le Maire propose une augmentation de 1% de la prime par rapport à 2010. Les agents CNRACL soumis à la fois au 1% solidarité et à la RAFPT percevront un montant brut de 922,00 € pour un temps plein, les agents CNRACL soumis uniquement à la RAFPT un montant brut de 913,00 € pour un temps plein et les agents IRCANTEC un montant brut de 862,00 € pour un temps plein. Le Conseil municipal accepte ces propositions. Un tableau indiquant les montants bruts de la prime attribuée à chaque agent est annexé à la présente délibération.

Agents CNRACL soumis au 1% Solidarité et à la RAFPT 922,00 € pour 35/35ème		
ALLINAND Marie-Claude	33/35ème	869,31 €
BENOIT Bruno	35/35ème	922,00 €
MOUSSET Christian	35/35ème	922,00 €
Agents CNRACL soumis à la RAFPT 913,00 € pour 35/35ème		
ALLAMARGOT Sylvie	17,10/35ème	446,07 €
FERREIRA Maria	31/35ème	808,66 €
MOISY Alain	35/35ème	913,00 €
PASQUIER Stéphane	35/35ème	913,00 €
Agents IRCANTEC 862,00 € pour 35/35ème		
FOUQUET Liliane	26,25/35ème	646,50 €
GELICUS Corinne	12,80/35ème	315,25 €

7- Motion de soutien au mouvement de grève des personnels hospitaliers de psychiatrie du C.H de Saintonge.

Les secteurs psychiatriques du Centre Hospitalier de Saintes et de Saint Jean d'Angély souffrent d'un manque de moyens humains et matériels depuis la création de ces services en 1978. Cette situation, liée à un redéploiement insuffisant des financements sur ce secteur, conduit inéluctablement aux décisions radicales prises en 2011 par les autorités de santé : rassemblement des services de psychiatrie hospitaliers et ouverts, reformation plus serrée de l'offre thérapeutique. Depuis le 24 février 2011, les personnels du Centre Hospitalier de Saintonge, ceux du service psychiatrique en particulier, se mobilisent dans le cadre d'un mouvement de grève afin de sensibiliser les instances régionales et nationales de la santé. La question de la psychiatrie en milieu hospitalier est loin d'être nouvelle. Elle date d'une cinquantaine d'années. Les répartitions de moyens montrent de lourdes inégalités, sur tout le territoire, qui n'ont jamais fait l'objet de rééquilibrages sérieux. C'est le cas pour l'Hôpital de Saintes. La démarche des professionnels et des personnels de santé publique de Saintonge se veut constructive et prospective. Les professionnels souhaitent ouvrir un dialogue de fond avec les autorités de santé, une étude objective de la situation locale et des mesures justes et équilibrées qui permettent avant tout de répondre aux besoins des patients et des malades. Ils veulent mieux servir le public. Dans le même temps, les élus bussacais veulent, au moyen de cette motion, s'opposer publiquement à la politique actuelle dont l'objectif est la destruction massive des Services Publics en général et de l'Hôpital public en particulier. Pour nos enfants, pour nos parents, pour chacun d'entre nous, notre responsabilité est de favoriser l'accès aux soins, et de protéger et qualifier les services publics de santé. En conséquence, les élus de la commune de Bussac sur Charente votent cette motion et soutiennent la démarche engagée par les personnels du Centre Hospitalier de saintes et de saint Jean d'Angély.

8- CNFPT : vœu pour la défense du droit à la formation professionnelle.

Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux. L'assemblée délibérante de la commune de Bussac sur Charente, réunie le 8 novembre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

9- Groupama : proposition d'indemnisation.

Le Maire informe le Conseil municipal que la compagnie d'assurance Groupama a procédé au remboursement des frais liés au remplacement d'un candélabre endommagé par le véhicule d'un administré. Le Conseil municipal accepte cette indemnisation d'un montant de 1 412,81 €.

10- Transfert de certains agents à la C.D.C du Pays Santon : modification du tableau des effectifs.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5211-4-1 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2011 adoptant la modification de ses statuts ;
Vu l'arrêté préfectoral n°11-3516-DRCTE-B2 du 21 novembre 2011, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon, et relatif au transfert de la compétence Education, Enfance et Jeunesse ;
Considérant que les agents exerçant en totalité leurs fonctions dans les services gestionnaires des compétences transférées sont transférés de plein droit à la Communauté de Communes du Pays Santon ;
Vu la saisine du Comité Technique Paritaire qui aura lieu le 1er décembre 2011 ;
Il appartient donc au Conseil municipal de transférer les personnels communaux à la Communauté de Communes du Pays Santon et de modifier le tableau des effectifs ainsi :

	Situation ancienne	Situation au 01/01/2012
Secrétaire de Mairie	1	1
Adjoint Administratif 2ème classe	1	1
Adjoint technique 2ème classe	7	6

11- C.D.C du Pays Santon : rapport d'activité 2010 et C.A du Budget principal 2010.

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité 2010 de la C.D.C du Pays Santon, ainsi que le C.A du budget principal et de chacun des services.
Le Conseil municipal prend acte de la consultation de ces documents.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2011

1- Décisions modificatives

A) Vote de crédits pour l'acquisition de véhicules électriques.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la décision prise par l'Assemblée délibérante, d'acquérir des véhicules électriques, il convient de procéder au vote de crédits de la manière suivante :

R. C/70388 18 725 €
D. C/0234 18 725 €
R. C/021 18 725 €
D. C/2182-203 23 725 €
D. C/2188-202 - 5 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

B) Écritures budgétaires suite à la cession d'un bien immobilier

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la vente du bien immobilier sis 8 Chemin des Bacheliers, il y a lieu de procéder à l'écriture suivante qui permet de sortir ce bien de l'inventaire.

D. C/2111-041 155 163,66 €
R. C/21318-041 155 163,66 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

C) Écriture d'ordre liée à la chaufferie.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder aux écritures d'ordre liées à l'opération chaufferie. Il propose donc de procéder de la manière suivante :

D. C/2313-041 9 137,84 €
R. C/238-041 9 137,84 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

D) Opération d'ordre S.D.E.E.R.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, pour l'opération d'ordre budgétaire liée à des travaux de pose de points d'éclairage complémentaire, réalisés par le SDEER, de procéder à l'écriture suivante.

D. C/21534-041 6 088,52 €
R. C/16876-041 3 044,26 €
R. C/1326-041 3 044,26 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

E) Travaux en régie.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir l'inscription de crédits suite à la réalisation de travaux en régie effectués durant l'année 2011. Il propose l'inscription des crédits de la manière suivante :

D. C/60633 10 307,96 €
R. C/722-042 10 307,96 €
D. C/2151-199 - 10 307,96 €
D. C/2151-040 10 307,96 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

F) Virement de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rajouter des crédits à plusieurs articles. Il propose de procéder à ces virements de la façon suivante :

C/6451 - 1 090 €
C/66111 - 660 €
C/6247 750 €
C/6554 1 000 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2- Participation financière de la commune de Saint Vaize.

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la création du R.P.I entre les communes de Bussac sur Charente et Saint Vaize, il a été décidé d'acquérir du mobilier supplémentaire pour la classe enfantine, sachant que les effectifs sont plus importants qu'auparavant. Le Conseil municipal de Saint Vaize propose de participer à cet investissement au prorata du nombre d'enfants de sa commune scolarisés en classe enfantine à Bussac sur Charente. Le coût total est de 1 216,78 € pour 66 enfants dont 23 de Saint Vaize, ce qui correspond à une participation de 424,03 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

3- Vente d'un véhicule communal.

Le Maire informe le Conseil municipal que le véhicule "Super 5" ne peut plus être mis en circulation. Suite à la proposition d'un acquéreur, le Conseil municipal accepte de le vendre au prix de 200 € pour destruction et pièces. Il autorise le Maire à entreprendre les formalités nécessaires.

4- Effacement du réseau téléphonique aux Ablains : signature de la convention avec France Telecom.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la proposition d'effacement du réseaux aux Ablains. Il fait savoir que la pré-étude pour effacement du réseau téléphonique a été réalisée. Il donne lecture de la convention correspondante qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire. Le Conseil municipal autorise le Maire à la signer.

5- S.D.E.E.R : travaux de génie civil Telecom et travaux neufs d'éclairage public aux Ablains.

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du devis établi par le SDEER pour les travaux de génie civil Telecom aux Ablains : la dépense s'élève à 16 842,73 €. Le Conseil municipal souhaite un remboursement en 5 annuités. Il fait également savoir que les travaux neufs d'éclairage public liés à cette opération s'élèvent à 16 122,60 €, 50% étant pris en charge par le SDEER, les 50 % restants étant à régler par la commune en 5 annuités. Le Conseil municipal accepte ces propositions et autorise le Maire à signer les conventions.

6- S.D.E.E.R : convention pour la mise en place d'horloges astronomiques.

Le Maire donne lecture de la convention établie par le S.D.E.E.R relative aux travaux liés à la mise en place d'horloges astronomiques sur divers postes et modernisation de l'éclairage dans le Bourg (dossiers 073082 et 073104). Le total de l'opération s'élève à 5 459,37 dont 50 % sont pris en charge par le S.D.E.E.R. La somme à régler par la commune le sera en 5 annuités. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

7- Réfection de la Fontaine au Vieux Bourg : convention avec le SAS.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention établie entre la Commune et le SAS dans le cadre d'une action d'insertion qui consiste à restaurer la petit patrimoine : réfection de la Fontaine en pierre sise au Vieux Bourg. Le Conseil municipal en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

8- Études relatives à l'aménagement des entrées d'agglomération RD 114 : convention avec le Conseil Général. (1 abstention)

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention entre le Département de la Charente-Maritime et la Commune relative aux études d'aménagement des entrées d'agglomération. Le Conseil municipal en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

9- Participation financière au repas du Conseil communautaire.

Le Maire informe le Conseil municipal que chaque convive qui assiste au repas du Conseil communautaire donne une participation de 10 €. Le Conseil municipal accepte donc l'encaissement sur le budget communal de cette recette, étant entendu que la Commune prend à sa charge la différence et le règlement des repas des agents de l'administration qui participent à la réunion.

Etat civil



Naissance

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Salomey BELLET née le 30 novembre 2011, fille de M. BELLET Christophe et Mlle TARDE Mélanie, 6 Chemin de la Closnerie
- Camille ROBION--GENTILHOMME née le 10 octobre 2011, fille de M. ROBION Maxime et Mlle GENTILHOMME Karol, 2 Chemin des Quartiers

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- Mme MARTRENCHAR Françoise née DELMAS décédée le 28 septembre 2011 à Pessac
- Mme PHILIPPE Eliane née BORDERIE décédée le 12 octobre 2011 à St Savinien
- M. FEYZEAU Pierre-Philippe décédé le 2 novembre 2011 à Bussac sur Charente
- Mme BONNEAU Gisèle née LABOSSAY décédée le 28 novembre 2011 à Saintes
- Mme RATEAU Jacqueline née GAUTHIER décédée le 10 janvier 2012 à Saintes

LE RECENSEMENT DES L'AGE DE 16 ANS

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.
L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.
Après la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.
Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.
Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mel : bapd-bsn-poi@dsn.sga.defense.gouv.fr
Tél : 05.49.00.24.12
Fax : 05.49.00.24.50
Courrier : Bureau du Service National de Poitiers
Quartier Aboville
BP 647
86023 POITIERS CEDEX



INFO CDC ...

Huit questions pour bien comprendre la redevance incitative

La Communauté de Communes a lancé un vaste programme de modernisation de la collecte des déchets et du tri sélectif. Il s'appuie sur le passage à la redevance incitative dont le montant tiendra compte de la qualité du tri effectué à domicile. Voici les informations à connaître pour bien comprendre ces changements.

Qu'est ce que la redevance incitative ?



La redevance incitative est un mode de financement de la gestion des déchets dans lequel la redevance acquittée par les usagers varie en fonction de leur production d'ordures ménagères résiduelles. On désigne par ce terme tous ce qui est jeté dans la poubelle grise. C'est un système qui permet de tenir compte de la qualité du tri effectué par chaque foyer dans le calcul de la redevance. **La redevance incitative ne concerne donc que le bac à ordures ménagères (le bac noir).**

Pourquoi passer à la redevance incitative ?

Le passage à la redevance incitative doit permettre d'inciter à trier davantage. Il contribue aussi à la maitrise des coûts et au maintien de la qualité du service proposé aux habitants dans un contexte réglementaire et budgétaire qui se durcit (hausse de la taxe générale sur les activités polluantes, hausse des coûts d'essence...). C'est aussi un système plus équitable car il s'agit de facturer chaque foyer proportionnellement à sa production de déchets. C'est enfin une manière d'anticiper les évolutions réglementaires car la redevance incitative est appelée à devenir obligatoire en France en 2014.

Pourquoi la Communauté de Communes anticipe la mise en œuvre de la redevance incitative ?

En anticipant la date fixée par le Grenelle de l'Environnement, la Communauté de Communes bénéficie d'un soutien financier et technique important de l' Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Cette anticipation lui permet également de prendre le temps nécessaire pour accompagner les habitants. Le Pays Santon est ainsi la première collectivité du grand sud ouest de la France à mettre en place ce système.

Comment est calculée la redevance incitative ?

La Communauté de Communes a choisi le calcul à la « levée » c'est-à-dire en fonction de la taille de votre bac gris et de sa fréquence de ramassage. Les autres bacs, qui reçoivent les déchets recyclables, ne sont pas concernés par la redevance incitative. La redevance incitative comprend une part fixe et une part variable. La part fixe, identique pour chaque foyer, s'élève à 70% du montant et couvre les dépenses incompressibles de fonctionnement du service (collecte, fonctionnement des déchetteries...). La part variable de 30% dépend elle de la qualité du tri effectuée à domicile. Elle est donc calculée en fonction de la fréquence de ramassage et de la taille du bac gris.

Comment se met-elle en place ?

Pour déterminer la fréquence de ramassage et ainsi le montant de la part variable, la Communauté de Communes distribue depuis le 15 octobre 2011 aux habitants des zones rurales et urbaines des

bacs à ordures ménagères équipés de puces électroniques pour remplacer les bacs actuels. Les foyers de 1 à 3 personnes seront équipés en bacs de 120 litres. Les foyers à partir de 4 personnes auront le choix entre un bac de 120 litres ou de 240 litres

Quand la redevance incitative va-t-elle entrer en vigueur ?
Début 2012, plus de la moitié de la CDC disposera déjà des équipements nécessaires à la mesure de la part variable. Les foyers concernés continueront cependant de s'acquitter de la « redevance classique » au cours de l'année 2012, dans un souci d'égalité de traitement entre les usagers. Pendant cette année, la CDC observera les niveaux de production d'ordures ménagères résiduelles et ses équipes pourront conseiller les ménages qui produisent le plus. **Après cette période d'observation, la redevance incitative deviendra le mode de facturation effectif de la Communauté de Communes en 2013.**

Quels sont les effets attendus de ces changements ?
Le passage à la redevance incitative doit permettre d'améliorer le tri sur le territoire en faisant baisser la production d'ordures ménagères résiduelles produite par foyer. En moyenne, les collectivités déjà passées à la redevance incitative ont une amélioration du tri de l'ordre de 15 à 20% en moyenne.

Qui peut me renseigner sur la redevance incitative ?
Il vous suffit d'appeler la Communauté de Communes au 05.46.98.07.19, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ou de vous rendre sur www.cc-pays-santon.fr (rubrique projets / modernisation de la collecte).

Conteneurs à puces : une distribution compliquée...

La distribution des nouveaux conteneurs gris qui accompagne le passage à la redevance incitative s'est déroulée dans les communes entre le 15 octobre et le 15 novembre. La communauté de communes du Pays Santon, dans le cadre d'un marché public, a confié à la société Schaeffer le soin de mener à bien cette opération. Cette société a fait appel à une entreprise partenaire pour assurer la distribution.
De nombreux habitants ont fait part à leurs élus de difficultés lors de la livraison des bacs. Irritabilité de certains distributeurs, manutentions à effectuer par les familles elles-mêmes, manque d'information, bacs déposés devant les maisons sans demande de signature du récépissé: les problèmes ont été fréquents et ont parfois pu conduire à des incompréhensions ou des conflits.
La communauté de communes précise que les équipes avaient été rencontrées avant le début de l'opération pour leur donner les consignes et les informations à faire passer à la population. Suite aux difficultés, d'autres réunions de recadrage avec l'entreprise ont eu lieu.
Consciente des dysfonctionnements, la Communauté de Communes souhaite s'excuser pour les problèmes rencontrés. Pour toute question ou réclamation, elle invite les habitants à contacter l'Ecosite, situé Impasse des Perches à Saintes, au 05.46.98.07.19 ou par mail sur info@cc-pays-santon.fr.

Dernière minute : *la mort d'un rippeur à Chermignac a endeuillé sa famille et au-delà l'ensemble des agents et élus de la communauté de communes.Avant ce drame, les services et le Maire avaient travaillé à organiser la collecte des déchets de telle façon que le service continue d'être rendu à la population partout sur le territoire de la commune. La voirie ne permet pas le passage des nouveaux camions plus grands et il faut trouver une organisation aussi efficace que celle qui existait jusqu'alors.Dès qu'elle sera validée, nous la communiquerons aux intéressés.*

Cambriolages : restez vigilants !

Dans la région, les modes opératoires des cambrioleurs ont été identifiés. La plupart d'entre eux ne s'intéressent qu'au numéraire et aux bijoux. Explications.

Depuis plusieurs mois, les services de gendarmerie et de police ont mesuré une augmentation du nombre de cambriolages dans la région. Quelques bons réflexes peuvent permettre de ne pas tenter les voleurs et de protéger votre habitation. De nombreux cambriolages sont en effet commis pendant la journée, alors que vous êtes au travail, parti(e) faire des courses ou en congés.

Sur la Charente-Maritime, la plupart des cambriolages sont effectués selon le même mode opératoire. Les voleurs agissent de préférence l'après-midi et ne restent que dix minutes maximum dans la maison en se dirigeant dés le départ vers la chambre ou la salle de bain pour y chercher de l'argent liquide ou des bijoux, en particulier en or. Il est donc recommandé de bien fermer ces accès et de ne pas laisser de grosses sommes d'argent chez soi. A défaut, choisissez des lieux inhabituels pour cacher vos biens. Car les habitudes ont la vie dure et nous sommes encore nombreux à cacher bijoux et argent sous les matelas, dans les commodes ou les armoires de la salle de bain... Enfin, il est fréquent que certains cambrioleurs procèdent à un repérage des maisons avant de passer à l'acte et toute visite suspecte en votre présence, même de la part de mineurs, doit être signalée aux forces de l'ordre.

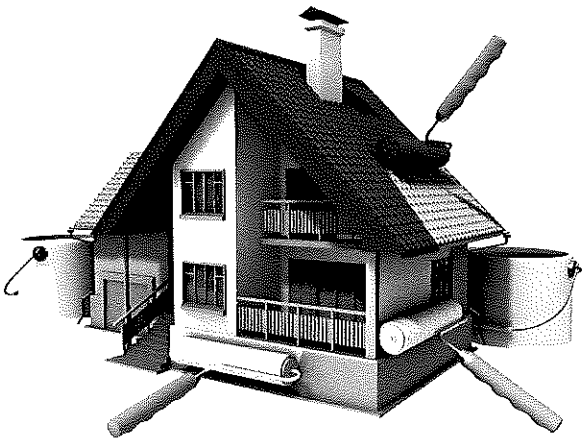
Les bons réflexes

Les forces de l'ordre de Charente-Maritime ont lancé une campagne de prévention des cambriolages. Elles rappellent quelques gestes simples à adopter.

- Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail
- Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs
- Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres. Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée. En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour. Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : www.laposte.fr
- Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant
- Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).
- J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences
- J'adopte une "vigilance citoyenne" : j'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17)
- Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.
- Pendant mes congés, je peux bénéficier de l'opération tranquilité vacances en signalant mon absence aux forces de l'ordre.
- **Depuis peu vous pouvez également répertorier vos objets précieux et personnels sur un site spécifique créé par la gendarmerie : www.objets-voles.fr. Dans le cas d'un vol ces renseignements fourniront des données précises sur ce qui a été volé et leurs références.**

De nouvelles aides pour rénover les logements anciens

Le Programme d'Intérêt Général a été renouvelé pour trois ans. C'est une opération menée par la Communauté de Communes du Pays Santon, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etat et la ville de Saintes. Il propose des aides financières pour la rénovation des logements anciens.



A qui s'adresse le PIG ?

Aux propriétaires privés et aux locataires des logements situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Santon. Ces aides diffèrent selon que l'on est propriétaires occupants ou bailleurs.

Les aides pour les propriétaires occupants

Le niveau de ressources et la situation familiale déterminent les droits à une subvention et son montant. Les aides varient :

- de 20% à 35 % du montant HT des travaux subventionnables dans la limite de 20 000€ pour les travaux de réhabilitation classique ;
- de 45% à 60% du montant HT des travaux subventionnables dans la limite de 20 000€ pour les travaux liés à l'autonomie de la personne ;
- de 20% à 35% du montant HT des travaux dans la limite de 20 000€, complétée par une aide de la Communauté de Communes pour les travaux liés à la précarité énergétique ;
- de 50% à 65% du montant Hors Taxes des travaux subventionnables dans la limite de 50 000 € pour les travaux réalisés dans les logements très dégradés.

Les aides pour les propriétaires bailleurs et les locataires

Si vous avez des logements locatifs ou si vous possédez des logements actuellement vacants que vous destinez à la location, vous pouvez bénéficier de subventions. Elle représente 45% à 50% du montant des travaux plafonnés en fonction de la surface du logement. Le taux est défini selon l'état de dégradation du logement complété dans certains cas par une aide de la ville de Saintes à hauteur de 5%. Il existe par ailleurs des subventions spécifiques versées par la ville de Saintes pour des opérations de ravalement de façade en secteur sauvegardé. Le montant de l'aide est alors de 1500 euros par façade.

Les travaux subventionnables

Ce sont les travaux liés à l'amélioration du confort et aux économies d'énergies (chauffage, électricité, assainissement, menuiseries, isolation...), les travaux de gros œuvre, la mise aux normes et le traitement des logements insalubres.

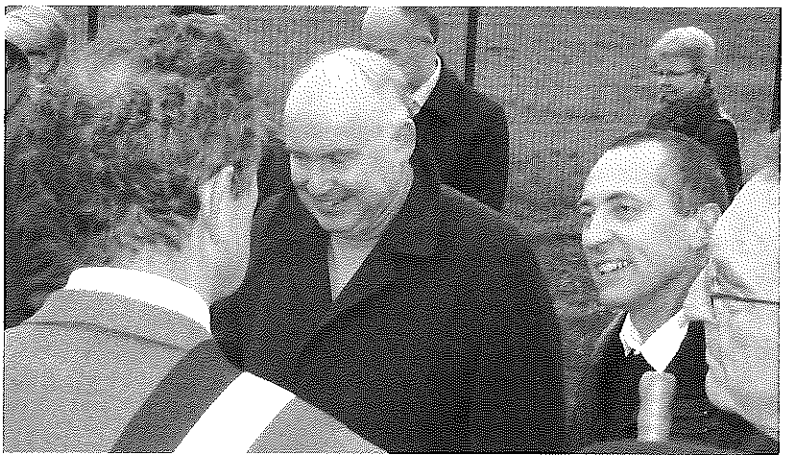
Pour s'informer

Maison de l'Habitat
2, Place Saint Pierre
17 100 Saintes
Tél : 05 46 94 54 05
Permanence d'information les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h sans rendez vous et les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous
habitat@cc-pays-santon.fr
www.cc-pays-santon.fr

Ca s'est passé à Bussac... Inauguration de la chaufferie



L'inauguration de la chaufferie à bois déchiqueté a eu lieu le 3 décembre en présence d élus, de bénévoles du foyer rural et de la bibliothèque et d' administrés de la commune.
Madame la Préfète, Madame la Député, Le Président de la Communauté de Communes du pays santon, le Président du conseil général , le Conseiller Régional, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saintes, et de nombreux maires des communes voisines ont assisté à cette cérémonie.



M. Bruneteau, chef d'entreprise de la scierie de Bussac est au côté de Bernard Couteau, Maire adjoint pour expliquer dans le détail le fonctionnement de cette machine dotée d'une technologie informatique très sensible.
Cet appareil chauffe tous les locaux publics de la commune, de l'école à la bibliothèque en passant par la mairie, l'atelier municipal et les deux logements communaux.
Le bois, combustible « propre » est livré par la scierie, l'utilisation du gaz est réduite, la commune produit moins de gaz à effet de serre et participe ainsi à l'effort général qui vise à réduire l'émission de ce gaz pour préserver notre planète et la laisser en bon état à nos enfants.
Les autorités ont toutes souligné l'intérêt de cette réalisation qui associe un artisan de la commune à un beau projet élaboré par les élus dans une démarche de développement durable initié au sein du conseil municipal depuis dix ans.
A l'occasion de cette manifestation, nous avons aussi vu le tableau numérique installé dans la classe des élèves de CM2, les travaux d'isolation phonique réalisés dans le restaurant scolaire, et les panneaux photovoltaïques posés sur le toit de l'école.
Le Maire a salué particulièrement Mme Pubert Maire adjoint en charge des affaires scolaires et Mr Couteau en charge des bâtiments.



Cérémonie du 11 novembre



Le 11 novembre, les Bussacais se sont retrouvés nombreux devant la mairie avant de se rendre au monument aux morts pour l'hommage aux victimes et défunts de toutes les guerres.
Quelques enfants ont accompagné les adultes et ont participé au recueillement en faisant réponse à Jean Daniaud lors de l'appel des morts.
Un officier de l'armée de l'air, qui vit dans notre commune, nous a honorés de sa présence.



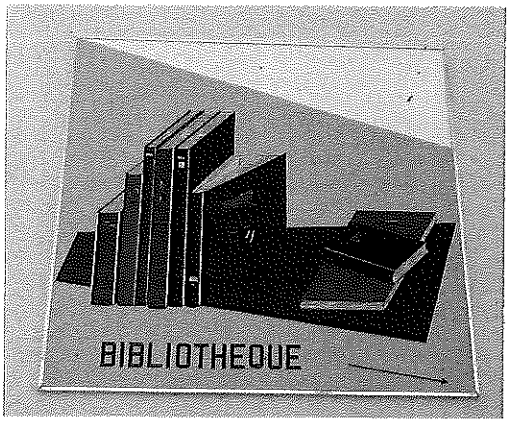
La présence des musiciens de l'ADMS a rendu la cérémonie encore plus solennelle.

Une école de musique locale...



L'A. D. M. S. (Association pour le **D**éveloppement **M**usical en **S**aintonge) est une école de musique agréée par le Conseil Général, créée en 1986, membre de l'ASSEM 17
Une équipe pédagogique, composée de neuf professeurs diplômés et dirigée par **Manuel AUDIGE**, s'occupe de 260 élèves environ chaque semaine dans les disciplines suivantes : piano, guitare, violon , violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, flûte traversière,flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba et batterie.
La pratique collective, importante au sein de l'école de musique, permet à l'A. D. M. S., de se produire en concert assez souvent dans l'année, soit en petite formation (trio, quatuor ou quintette, atelier rock) ou en grande formation (orchestres à cordes, de musiques traditionnelles ou d'harmonie, chorale ...) Pour tout renseignement, contactez **Manuel AUDIGE** 05 46 91 70 60.

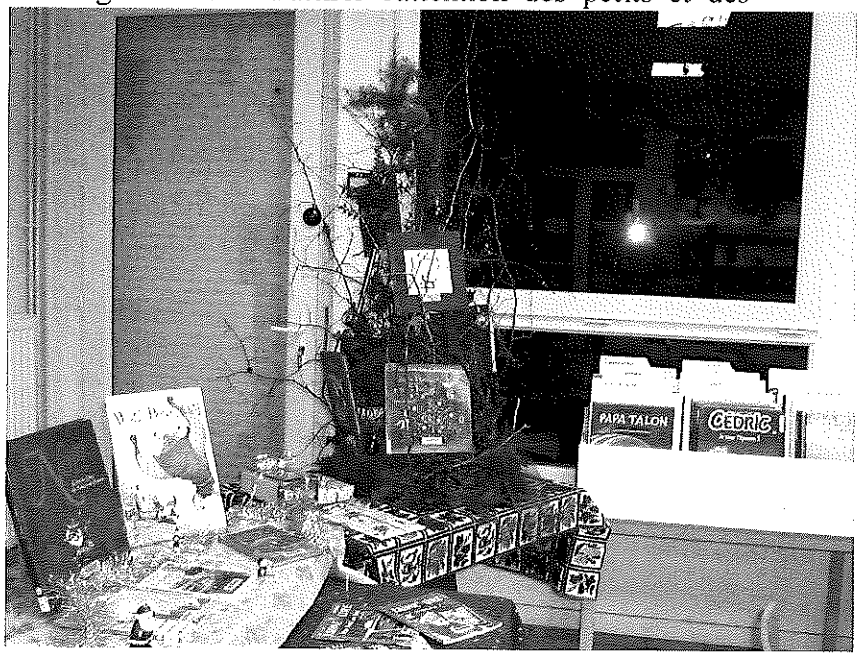
Des Nouvelles de la Bibliothèque...



<u>Adresse</u> : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)
C'est une bibliothèque municipale
<u>Horaires d'ouverture au public</u> : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 heures
<u>Horaires d'ouverture à l'école</u> : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h à 16h30
Téléphone : 05 46 97 18 14
<u>Inscriptions</u> : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 5 euros pour les autres personnes

Encore une année de passée.

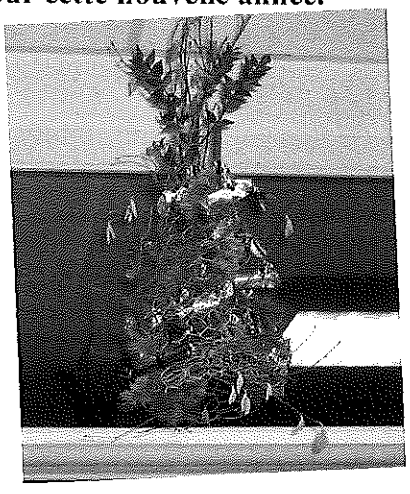
Comme d'habitude aux moments de ces fêtes de fin d'année, nous avons essayé de parer la bibliothèque de décorations scintillantes et originales afin d'attirer l'attention des petits et des grands.



Après quelques soucis, (inondation suite à une fuite d'eau et mort subite de notre matériel informatique) qui nous ont obligées de priver les écoliers de leurs visites hebdomadaires, nous voilà redevenues opérationnelles.
L'année passée, nous avons enregistré plusieurs nouveaux lecteurs adultes et enfants. Nous espérons que 2012 sera propice a de nombreuses inscriptions.
Nous rappelons à tous nos lecteurs qu'ils peuvent retrouver sur le site "vivre a bussac" la liste des nouveaux ouvrages avec leurs condensés, achetés tout dernièrement.

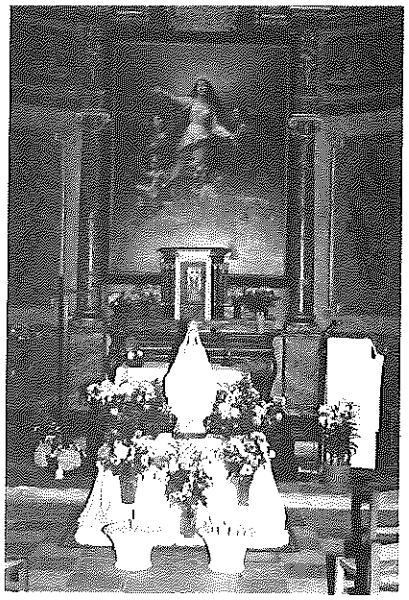
Tous ces livres sont à votre disposition, il suffit de venir s'abonner pour une somme de cinq euros par an pour les adultes, l'inscription est gratuite pour les enfants et les adolescents.

Toutes les bénévoles de la bibliothèque vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

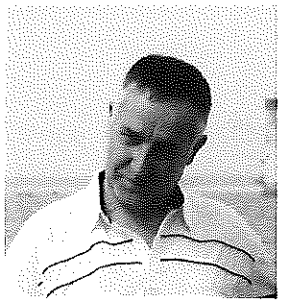




Vie paroissiale



Dans les pages du dernier Bussac Info, nous faisions allusion aux malades dont l'état de santé était préoccupant. Deux d'entre eux nous ont quitté. Michel Chabot et Pierre-Philippe Feyzeau. Nous avons accompagné aussi Eliane Philippe, Marie Louise Sardain et Cécile Rivière. Nous avons une pensée pour leurs familles.
Nous n'avons, hélas, pas eu de cérémonie à l'église de Busssac pour Noel, cependant, une crèche a été installée par quelques enfants de la commune. Cette crèche sera en place jusqu'à la prochaine messe, le samedi 28 janvier à 18h30.
Un concert de la chorale humanitaire a été donné à l'église, avec la participation de 3 musiciens colombiens. Le partage de la galette des rois s'est fait à l'issue du concert.



Le colonel Pierre-Philippe Feyzeau nous a quittés le 2 novembre, jour où les catholiques fêtent les défunts. Peut-être plus connu en France, dans le milieu des sapeurs pompiers, à la légion d'honneur, à l'ordre du mérite et à l'institut des hautes études de la défense nationale où il était impliqué, qu'à Bussac où il s'était retiré. Les anciens bussacais ont connu ses parents et surtout ses grands parents, sa grand-mère ayant été conseillère municipale et paroissienne assidue.
Après une brillante carrière d'officier de sapeur pompier, il disait avec humour qu'il avait troqué son diplôme d'ingénieur chimiste pour ses galons de capitaine des sapeurs pompiers de Paris.
Durant sa carrière, il a dirigé plusieurs centres départementaux de secours, une école d'officiers de sapeurs pompiers et a terminé à la direction nationale de la sécurité civile.
Pour nous c'était un ami, un homme très simple, sans le moindre orgueil, qui s'était joint à la communauté catholique, toujours disponible, prêt à mettre ses compétences au service de tous. Un homme fidèle en amitié, très attaché à sa famille. Nous garderons le souvenir ému et respectueux de cet homme qui aimait la vie et qui l'a vécue avec tout ce qu'elle comporte. JP



Les jeunes bussacais se souviennent du jour où l'hélicoptère de la sécurité civile s'était posé sur le terrain de foot, à l'initiative de Pierre-PhilippFeyzeau, pour faire plaisir et créer des souvenirs aux écoliers de sa commune..

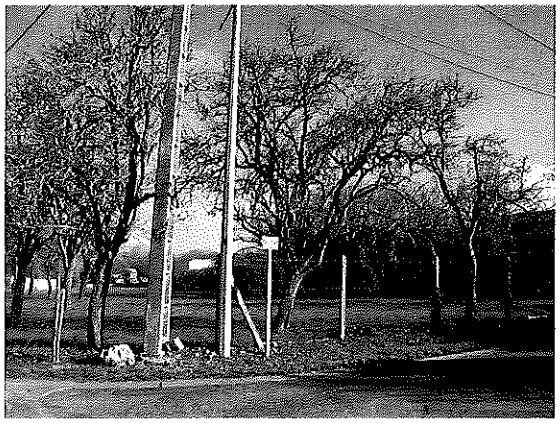
Le point sur les travaux ...

Voirie :

Afin de canaliser les eaux venant de la route départementale, des bordures ont été posées à Rochefollet.
Les fortes pluies de l'hiver ont montré l'efficacité de ces travaux, ainsi que ceux, du même type, réalisés dernièrement à Montvollant et aux Motillons.
Les travaux d'entretien habituel ont été réalisés à l'automne, fauchage des bas-côtés et pose d'enrobé dans les secteurs dégradés.

Le chemin rural situé aux Judets a été remis en état. Après des travaux de terrassement, du calcaire a été étendu et cylindré dans la partie haute. Dans la partie intermédiaire du remblais a été rapporté pour le rendre carrossable pour des engins agricoles.





Enfouissement des réseaux :

La municipalité a mis à profit le renforcement prévu des installations électriques aux Ablains pour demander une étude d'enfouissement des réseaux dans ce secteur.
Les nombreux poteaux et câbles de ce village devraient bientôt disparaître.
Au cours de ces travaux, des gaines seront installées en attente d'un éventuel passage de la fibre optique pour lequel le calendrier n'est pas connu à ce jour.

Ecole :

Des travaux ont été réalisés à l'école durant les vacances scolaires.
Les jeux dangereux de la cour ont été démontés après concertation entre les enseignants et la municipalité.
La légumerie a été repeinte.

Espaces verts :

En bas de la route de Beauchail, à l'intersection de la RD 114, un massif a été mis en place afin d'embellir le carrefour. Le talus était difficile à entretenir. La plantation de fleurs est prévue au printemps. Ce massif permettra la remise en place de la signalisation à cet endroit et ne gênera pas la visibilité.



Sécurité routière :

Les conclusions des études sur la sécurisation de la RD 114 dans la traversée de la commune ont été remises.
La DID a poursuivi son travail par un levé topographique complet de la traversée.

Le radar mobile de la Communauté de commune est de retour à Bussac pour quelques jours. Il sera installé en différents points de la commune.
L'objectif pédagogique de ce radar est reconnu. Il doit faire prendre conscience à chacun d'entre nous des comportements à adopter sur les routes que nous utilisons fréquemment.



Fontaine :

La fontaine du Vieux bourg, inconnue de nombreux Bussacais, se dégradait depuis plusieurs années et le dôme qui la recouvrait devenait menaçant.
La municipalité avait sollicité le SAS afin de rénover ce patrimoine de grande qualité.
C'est chose faite depuis l'automne. Les travaux réalisés sont de très bonne qualité. Chacun pourra s'en rendre compte en venant découvrir ce site magnifique.

Chaufferie bois :

Après son inauguration le 3 décembre dernier et un automne particulièrement clément, elle a repris sa saison de chauffe.
Les réglages de la première année permettent d'obtenir un fonctionnement très satisfaisant de l'installation.
L'entreprise Bruneteau poursuit ses livraisons régulières et travaille à l'amélioration permanente de la qualité.

Assainissement collectif

Des sondages ont été effectués sur l'ensemble du territoire couvert par le futur dispositif afin de déterminer la nature des terrains rencontrés.
2012 devrait être l'année du lancement de la première tranche des travaux (sans doute au 2ème semestre) La municipalité a entrepris la plantation d'une haie champêtre et d'un espace boisé dans le secteur du cimetière. Ce projet a été financé par le Conseil Général. Christian Mousset s'est chargé de sa mise en œuvre. Les enfants de l'école ont été associés à la plantation. Malheureusement, la météo de la semaine précédant les vacances de Noël a été particulièrement agitée. Cela n'a pas permis de réaliser ce travail dans les meilleures conditions.





C C A S ...

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2 ème mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2ème mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4ème mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3ème mardi du mois le matin

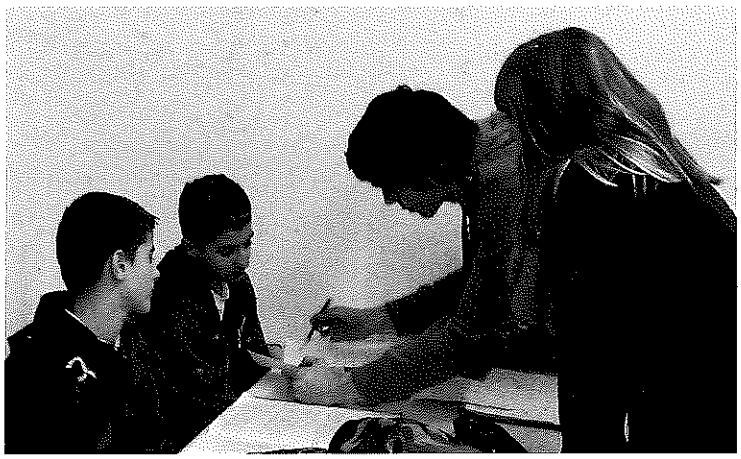
Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles est consultable en mairie

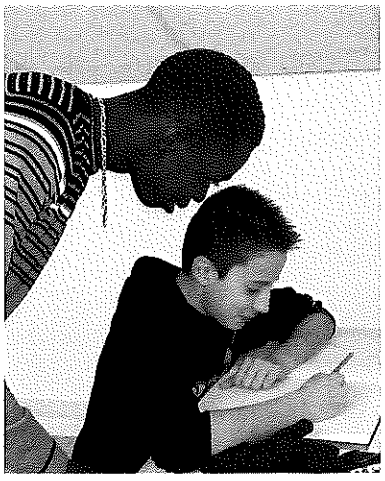
L'aide aux devoirs a lieu chaque mardi et jeudi de 17h45 à 19h15 pour aider les collégiens bussacais



L'encadrement est assuré cette année par Pierre Cistac, Océane Monget et Jason Métay. Ils assurent avec sérieux leur mission et nous les en remercions.

L'ambiance est à la fois studieuse et décontractée et les élèves trouvent ces soirs là une aide bien précieuse de leurs jeunes aînés pour la réalisation de leurs devoirs. Les parents apprécient que leurs enfants puissent bénéficier d'un soutien scolaire avec des explications adaptées à leur programme, car il faut bien dire que les décennies passant, les programmes scolaires ont évolué, et les enseignements reçus par papa ou maman ne sont plus toujours d'actualité selon les matières....Pour Pierre, Océane et Jason le temps du collège n'est pas si loin....







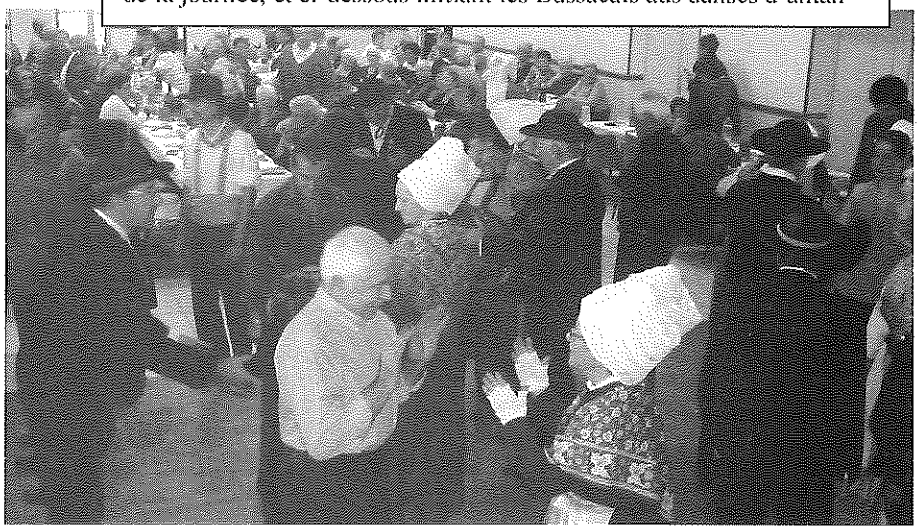
Mot de bienvenue du Maire



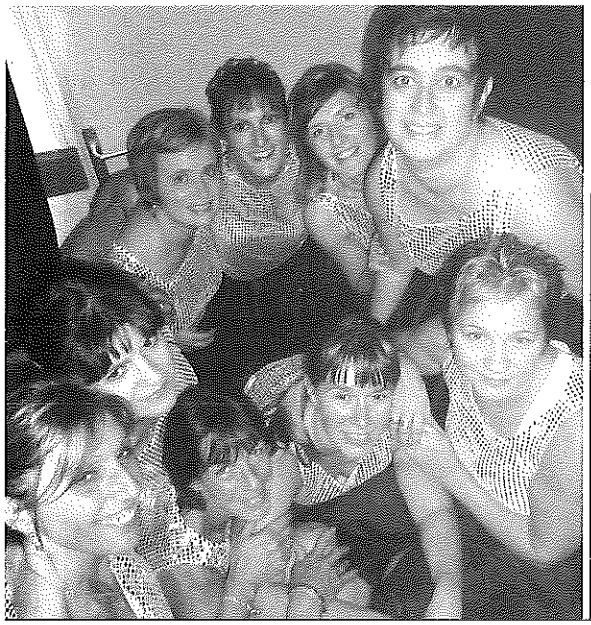
Le groupe folklorique entourant Mme Misbert et M.Roulin, doyens de la journée, et ci-dessous initiant les Bussacais aus danses d'antan

11 Novembre 2011 : Le repas des aînés

Cette année l'animation était assurée par le groupe folklorique saintongeais ainsi que les danseuses bussacaises de la section SOLOSI qui ont gentiment donné de leur temps pour faire une démonstration des danses qu'elles répètent tout au long de l'année. Avec leur dynamisme et leurs costumes elles ont offert un moment agréable et festif et nous les en remercions bien sincèrement.



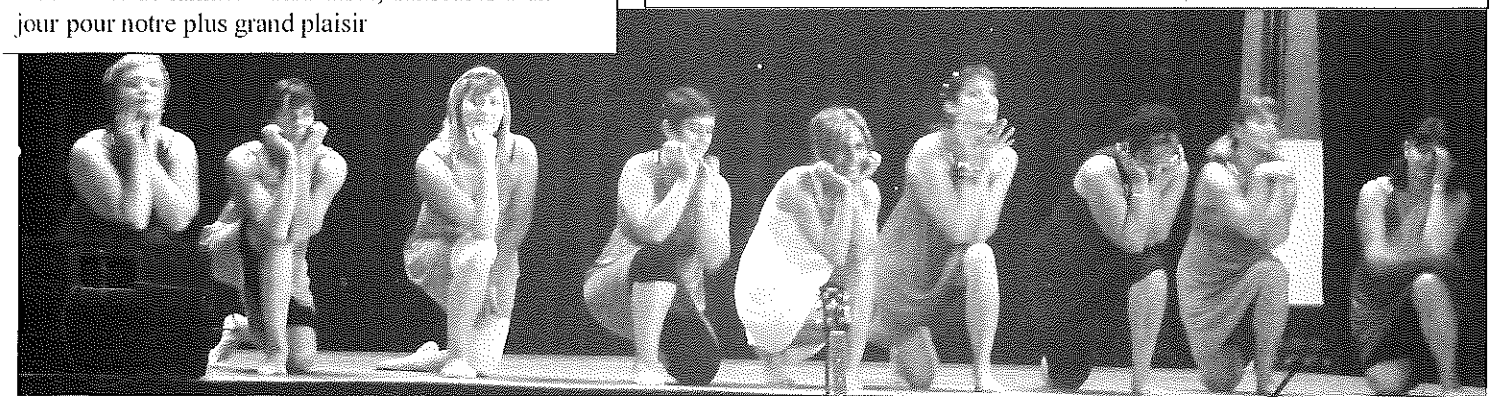
A la cuisine, le traiteur Sébastien Paillé, ancien bussacais et restaurateur à Ecoyeux a servi à l'ensemble de l'assemblée un repas de qualité qui a ravi les papilles. Comme d'habitude la journée a passé bien vite et chacun est rentré chez lui juste à temps avant le grand coup de vent annoncé.



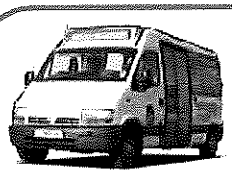
Nos mères de famille Bussacaises, danseuses d'un jour pour notre plus grand plaisir



Les frères Gaudin s'étaient mis en tête de servir, à leur tour, leurs élus…



DES TRANSPORTS POUR TOUS A BUSSAC S/CHARENTE



Une course ou une démarche administrative à faire, un rendez-vous chez le médecin, un après-midi en ville avec les copains : c'est simple comme un coup de fil avec Allo'Buss !

Allo' Buss

NOUVEAU !
En 2012, Allo'Buss vous transporte aussi le samedi après-midi

Horaires à partir du 1er janvier 2012 :

DE BUSSAC VERS SAINTES	*MARDI JEUDI SAMEDI*	*LUNDI DE FOIRE MERCREDI VENDREDI & SAMEDI*			
MAIRIE	09H00	13H30	15H00	16H15	17H30
GRAND VILLAGE	09H01	13H31	15H01	16H16	17H31
COMMERCES	09H02	13H32	15H02	16H17	17H32
LE PONTREAU	09H03	13H33	15H03	16H18	17H33
LES MAILLEAUX	09H04	13H34	15H04	16H19	17H34
CHOISY	09H05	13H35	15H05	19H20	17H35
MONTVOLLANT	09H06	13H36	15H06	16H21	17H36
LES ABLAINS	09H07	13H37	15H07	16H22	17H37
BEAUCHAIL	09H08	13H38	15H08	16H23	17H38
LA CROIX	09H09	13H39	15H09	16H24	17H39
L'ESPERANCE	09H10	13H40	15H10	16H25	17H40
LES JUDETS	09H11	13H41	15H11	16H26	17H41
LES DEAUX	09H12	13H42	15H12	16H27	17H42
CHEZ TEXIER	09H13	13H43	15H13	16H28	17H43
PORT BERTEAU	09H27	13H57	15H27	16H42	17H57
Arrivée : ARRET PERAT (Ligne 2) ou ARRET THEATRE (Lignes 123)	**9H30**	**14H00**	**15H30**	**16H45**	**18H00**

DE SAINTES VERS BUSSAC	*MARDI JEUDI SAMEDI*	*LUNDI DE FOIRE MERCREDI VENDREDI & SAMEDI*			
DEPART THEATRE (Lignes 123) ou PERAT (Ligne 2)	**11H15**	**13H15**	**14H45**	**16H00**	**17H15**

Allo'Buss mode d'emploi...

① Je consulte les horaires de ma ligne Allo'Buss
② Je repère l'horaire et l'arrêt qui m'intéressent
③ J'appelle le **0 800 17 10 17** au plus tard la veille de mon trajet avant 17h00 (appel gratuit depuis un poste fixe)
④ J'attends mon minibus Allo'Buss à l'arrêt et à l'horaire prévus

Allo' Buss

Votre chauffeur à votre porte *

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

*Réservation préalable indispensable au minimum 48h à l'avance au **0 800 17 10 17**

Attention ! Allo'Buss + est un service réservé aux personnes titulaires d'une Carte d'Invalidité ou d'une Carte Priorité pour Personnes Handicapées délivrées par la MDPH. Règlement d'exploitation disponible sur simple demande à la Boutique BUSS.

POUR TOUT SAVOIR SUR LES SERVICES BUSS

Boutique BUSS
Galerie du Bois d'Amour
à Saintes

N° Vert 0 800 17 10 17
N° Vert appel gratuit depuis un poste fixe

www.buss-saintes.com

Quelle fréquentation de la ligne Buss par les Bussacais ?

Ce service est proposé aux Bussacais depuis le mois de juin et voici un bilan de fréquentation pour ces premiers mois d'utilisation :

De juin à décembre 2011 :

- 117 voyages ont été réalisés, avec 13 utilisateurs réguliers
- 40% des trajets ont été déclanchés sur réservation
- 8 arrêts fréquentés sur les 15 proposés à Bussac , aux lieux dits suivants:
  - ☑ 42% LA MAIRIE
  - ☑ 18% LES ABLAINS
  - ☑ 16% LES JUDETS
  - ☑ 11% LA CROIX
  - ☑ 13% LE PONTREAU, LES MAILLEAUX, BEAUCHAIL .

- 2 personnes handicapées sont inscrites au service AlloBuss+ avec 59 voyages réalisés à bord des minibus aménagés pour les fauteuils.

Petits et grands : N'hésitez pas à utiliser ce nouveau service, pratique, économique et écologique !

Nouvelles de l'école...

CONSEIL D'ECOLE DE DECEMBRE 2011

ORDRE DU JOUR. (Le contenu détaillé du conseil est disponible à l'école.)

-Lecture et adoption du compte rendu précédent
-RPI Bussac/St Vaize
-Bilan des élections
-Projet d'école et aide personnalisée
-Règlement intérieur
-Projet pédagogique
-Budget pédagogique
-Budget coopérative
-Base élève
-Sécurité et hygiène
-Questions diverses

Au total le RPI totalise 176 élèves, dont 129 à Bussac sur Charente et 47 à St Vaize.
La surveillance du transport scolaire est organisée à Bussac par 2 employés communaux et 1 accompagnateur.

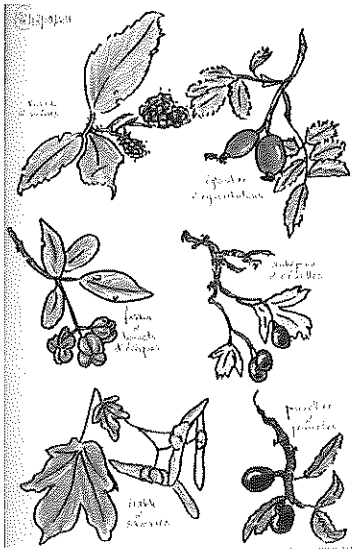
La kermesse aura lieu le 29 juin ou le 3 juillet selon la météo...

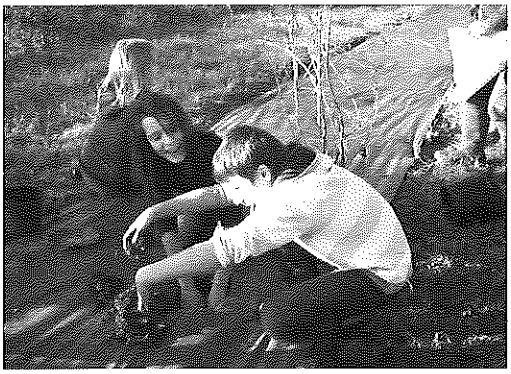
La plantation d'une haie

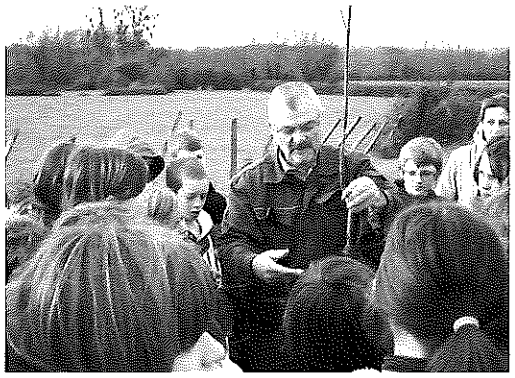
Le lundi 12 décembre 2011, les élèves de la classe de CM2 ont aidé les employés municipaux à planter une haie pour la commune. Les enfants ont vraiment apprécié cet après midi en compagnie de Christian, de Stéphane et d'Alain. Merci à eux d'avoir permis aux enfants de participer à l'embellissement de la commune.





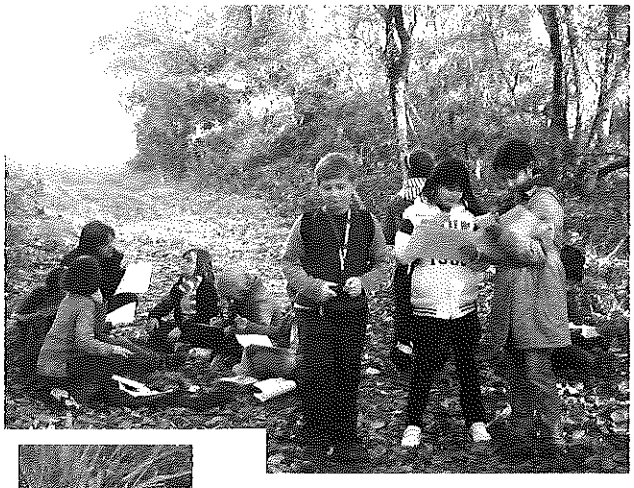






SORTIE EN FORET

Dans le cadre d'un projet intitulé « arbres des villes, arbres des champs », la classe de CM1 est allée en forêt au cours du mois de novembre pour observer les arbres et récolter des branches, des feuilles, des fruits… Comme vous pouvez le voir, la récolte fut fructueuse !

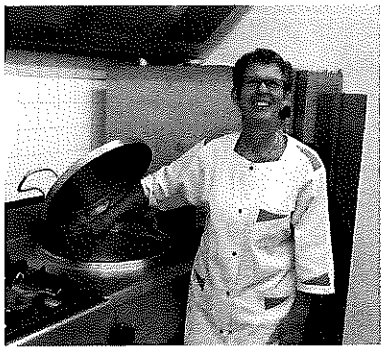






La recette de Liliane

(plat servi le 11 novembre et recette réclamée par les convives)



Velouté de petits pois aux lardons (6 personnes)

- 700 g petits pois
- 250 g lardons fumés
- 2 poireaux (uniquement le blanc)
- 2 pommes de terre
- 50 g de beurre
- 1,75 l de bouillon de volaille
- 1 oignon
- 2 carottes
- sel, poivre, cumin
- 2 gousses d'ail
- 100 g de crème fraîche

Ecraser les petits pois. Eplucher et émincer les carottes, les poireaux et l'oignon.Faire suer les légumes dans le beurre avec la moitié des lardons.
Ajouter les pommes de terre coupées en dés, les poireaux, les petits pois et l'ail.
Laisser cuire 40 minutes.
Faire rissoler le reste des lardons.
En fin de cuisson, mixer et passer la préparation au chinois (ou au moulin à légumes). Ajouter la crème fraîche, le sel, le poivre et le cumin (1/2 cuillère à café). Bien mélanger.
Verser le contenu dans des verrines et répartir les lardons frits dessus.

Avis de la diététicienne...

Les pois .....ceux de la recette ci-dessus ont été cueillis jeunes et frais ; à maturité, ils seraient devenus ceux que nous appelons des pois cassés de la famille des légumes secs. Dans ce groupe appelé aussi légumineuses, on trouve les lentilles, les haricots blancs (nos mojhettes charentaises) et les pois chiches.

Ces céréales sont une bonne source de protéines végétales, de glucides et de fibres et elles sont naturellement pauvres en lipides.

Notre alimentation, riche en produits raffinés reste insuffisante en fibres ; les légumes secs nous aident à atteindre notre besoin qui est de 25 à 30 gr/ jour, protègent notre intestin de la constipation, régulent le mauvais cholestérol, ont un effet rassasiant : 1 assiette de lentilles (200gr) apporte 18 gr de fibres ! Bien qu'elles fassent partie du même groupe alimentaire, elles apportent beaucoup plus de protéines que les pâtes, riz et pommes de terre. Elles sont « la viande » du végétarien. Cependant, elles ne sont pas « parfaites » et les besoins en protéines sont atteints si elles sont associées à de la viande ou du poisson.

Grâce à leurs teneurs en fibres et en glucides, elles sont des alliées des diabétiques parce qu'elles agissent comme un filtre au niveau intestinal en freinant l'absorption des glucides et améliorent ainsi la glycémie post prandiale. On dit qu'elles ont un index glycémique bas.

Pour finir, elles sont riches en vitamines du groupe B, en magnésium et aussi en fer. Néanmoins, la formule chimique du fer dans les légumineuses ne permet pas une bonne absorption. Pour l'améliorer, il convient d'accompagner les légumineuses d'un aliment riche en vitamine C : 1 fruit ou 1 légume cru.

Pour ceux et celles qui ont du mal à les digérer, il faut les faire tremper avant cuisson et jeter l'eau de trempage, les manger en purée (passer au presse purée qui élimine « la peau » riche en fibres), les cuisiner avec de la sauge ou de la sarriette faciliterait leur digestion.

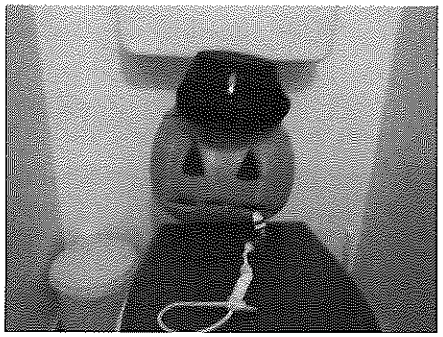
Bon appétit et meilleurs vœux

Accueil périscolaire… septembre – décembre 2011

<u>Horaires d'accueil</u> : 7H30-9H00 et 16H30-19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis (calendrier scolaire)
<u>Personnel</u> : Angélique, responsable- Sylvie, animatrice- Claude, ATSEM
N° Tél : 05.46.97.11.89
<u>Objectifs pédagogiques</u> : développer l'écoute, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, l'esprit d'initiative, le sens critique, la créativité, l'imaginaire, responsabiliser l'enfant et lui permettre de découvrir et tester ses capacités.

- «Rentrée rime avec nouveauté !»

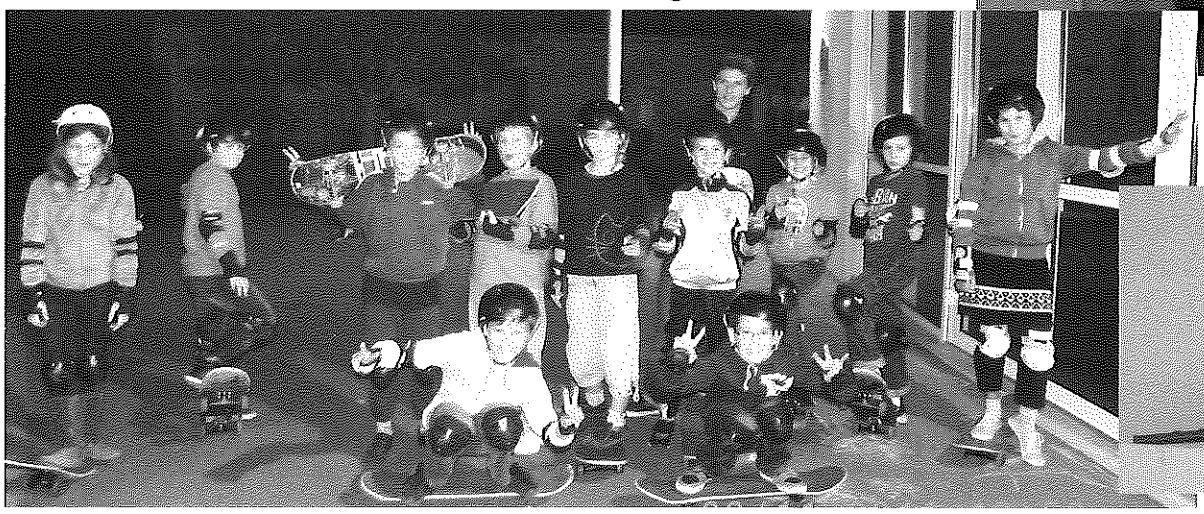
Trois nouvelles têtes à l'accueil périscolaire :
<u>Chantal</u>, notre «super woman» ! Elle accompagne chaque matin les enfants dans le bus, encadre les CE2, CM1, CM2 durant l'interclasse avec Elina et le soir elle s'efforce de rendre nos locaux propres et accueillants et tout cela toujours dans la bonne humeur !!
<u>Candice</u> : notre stagiaire école qui nous accompagnera tout au long de l'année, à raison de une à deux semaines par mois environ.
<u>Angélique</u> : nouvelle directrice de l'accueil périscolaire et responsable de l'interclasse.
Il a fallu quelques semaines à tout le monde pour prendre ses marques, passer ce délai les premières activités se sont mises en route.

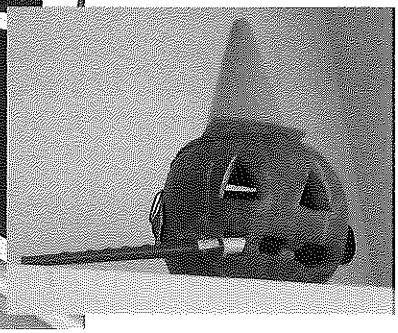


- «On rigole et on bricole !!»

Dès le mois d'octobre, l'équipe d'animation (Sylvie et Angélique) a choisi de mettre en place des activités « d'halloween » : créations de masques, déco à l'entrée de l'accueil périscolaire et réalisation de citrouilles terrifiantes ! Marie nous a gentiment offert trois belles citrouilles que les enfants ont creusées durement et que nous avons exposées devant l'entrée de l'accueil.
Mais un phénomène étrange s'est alors produit !!!
Chaque matin à notre arrivée les citrouilles avait disparu !
Elles erraient la nuit dans les couloirs de l'école,
allant de salle en salle (et même jusque dans les toilettes !)
et de surprise en surprise (drôles de déguisements,
mots à l'attention des animatrices et des instituteurs…)!!!
Après enquête, nous n'avons toujours pas résolu le
« MYSTERE DES CITROUILLES »
Mais une chose est sûre nous avons bien rigolé !!!

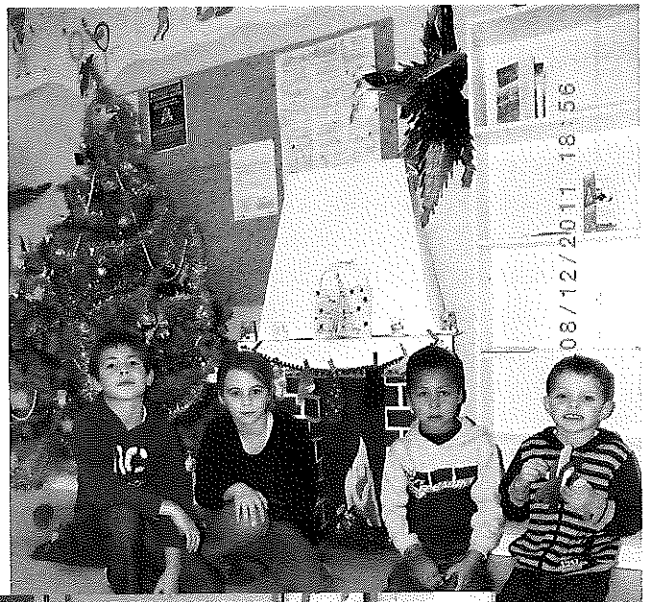






Accueil périscolaire

Novembre a fait naître un projet communautaire : « le sapin éco-citoyen », auquel nous avons souhaité participer.
Notre base : une structure en grillage en forme de cône (le sapin), avec comme couleurs données le rouge et le blanc, le but étant de le décorer uniquement avec de la « récup ». C'est donc pour cela que nous vous avons sollicités durant tout le mois de novembre. Après avoir tordu nos neurones dans tous les sens des idées sont nées jour après jour !
Vous avez pu découvrir le sapin de vos enfants place Bassompierre à Saintes où il était exposé, parmi d'autres, durant le mois de décembre
Fin novembre et décembre Noël se prépare. Mise en place d'activités sur le thème de noël. Les enfants ont fabriqué des décorations de tables avec des pots de yaourts, des pères noël rigolos avec des boites de camembert, une cheminée en carton, pour décorer l'accueil périscolaire et ont préparé des menus pour décorer leurs tables le jour du repas de Noël.
Pour fêter les vacances, un goûter surprise attendait les enfants de l'accueil périscolaire le vendredi 16 décembre dans une ambiance festive !!!!

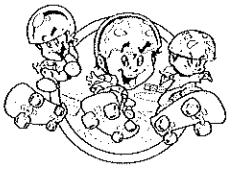




« Les animatrices proposent, les enfants disposent...»



Chaque trimestre les enfants, de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, ont la possibilité de participer à des « ATP » (ateliers thématiques périscolaires).
Durant le premier trimestre les enfants se sont vus proposer :
- **Skate** pour les grands (CE2, CM1, CM2), encadré par Aurélien



- **Eveil musical** pour les moyens (CP, CE1, CE2), encadré par Séverine.



Le prochain trimestre il sera proposé :
- **Tir à l'arc** pour les grands le jeudi
- **Activité préhistorique** pour les moyens le mardi.
(Activité salissante. prévoir vêtements en conséquence)



Ces activités se déroulent de 17H15 à 18H15 car le goûter est servi à partir de 17H seulement.
Chaque atelier peut accueillir 12 enfants maximum.
Inscriptions à rapporter aux animatrices de l'accueil périscolaire.

Foyer Rural

Le mot du président

Déjà un an que je suis à la présidence de notre association. J'ai pu voir une bonne ambiance dans l'ensemble de nos sections. Merci à tous nos bénévoles qui gèrent et animent le quotidien.

Le nombre d'enfants qui participent aux animations vacances est très fortement en baisse, la dernière session (vacances de Toussaint 2011) a du être annulée. Un questionnaire sera adressé aux parents des enfants fréquentant le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Bussac, St Vaize afin de trouver des réponses à cette baisse et nous permettre peut-être de continuer.
En parlant du RPI, nous avons organisé comme chaque année l'arbre de noël pour les enfants fréquentant l'école de Bussac en prenant en compte la sécurité de nos jeunes, accueillis dans notre salle municipale (un seul parent pouvait accompagner l'enfant).
Je ne reviendrai pas sur le questionnement ou les réflexions des uns et des autres concernant cette animation. Le RPI nous amène à une autre organisation et c'est pourquoi une réunion est prévue avec les personnes concernées par cette animation.
Un nouveau livret d'accueil est en cours de réalisation, il sera consultable sur le site début février.
http://vivre-a-bussac.perso.sfr.fr

Concernant de nouveaux projets au sein de notre association, il y en a un qui me tient particulièrement à cœur depuis plusieurs mois. Certains sont au courant : c'est l'organisation d'un « inter-villages ». Aussi je demande à toutes les bonnes volontés y compris les autres associations de notre commune de venir nous rejoindre afin d'organiser un grand moment d'amitié et de convivialité.

Pour finir, je vous souhaite à tous et à toutes une bonne et heureuse année.

Amicalement vôtre.

Votre président, Alain Destreguil



Samedi 03 mars 2012

BAL FOLK

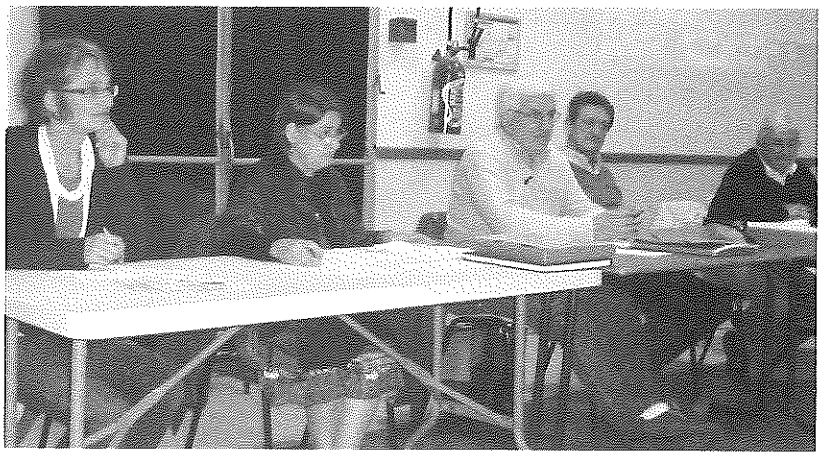
animé par les Cagouillards

(organisé par le foyer rural)

Ouverture des portes de la salle à 20 heures 45
avec atelier de danse (mémoriser quelques danses)
Début du bal à 21 heures.

Foyer Rural

Assemblée Générale



Comme toutes les associations, le Foyer Rural de Bussac s/ Chte a tenu son Assemblée Générale le vendredi 25 novembre en présence de Mr le Maire Christophe Dourthe, de Mme Renée Rochet représentant la Fédération Départementale des Foyers Ruraux et d'une cinquantaine de personnes dans l'assistance.
Après la lecture de son rapport moral en valorisant la grande fête réussie le 1er août avec la venue des Suisses d'Oron la ville pour les 30 ans du jumelage, le président en a profité pour remobiliser les troupes.
Chaque section a présenté son rapport d'activité. Le trésorier a valorisé les comptes de l'association. Cette soirée a été constructive et beaucoup d'échanges ont eu lieu entre les personnes présentes. Enfin, le président a remercié la Municipalité pour son soutien technique et financier.



Après une écoute très attentive du public, la soirée se termine par le pot de l'amitié.



L'année 2011 fut très riche en manifestations,
Que 2012 le soit encore plus...

Merci aux bénévoles

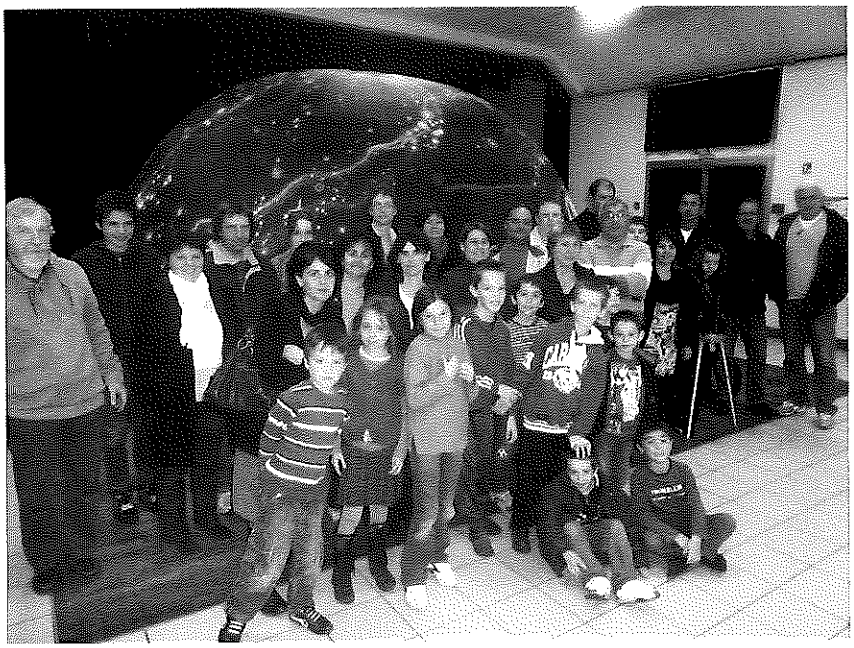
- A la découverte de l'espace :

A l'initiative du Foyer Rural, le Planétarium du Muséum d'Histoire Naturelle de LA ROCHELLE était présent pour 3 séances pendant les Vacances de la TOUSSAINT.

Chaque séance comprenait :

- la reconnaissance du Ciel/étoiles, planètes, constellations
- la constellation de la mythologie grecque
- le système solaire
- la procédure pour aller dans l'Espace/fusées, satellites, lune.

Tout ceci avec les commentaires de M. Jean-Luc SINGER.



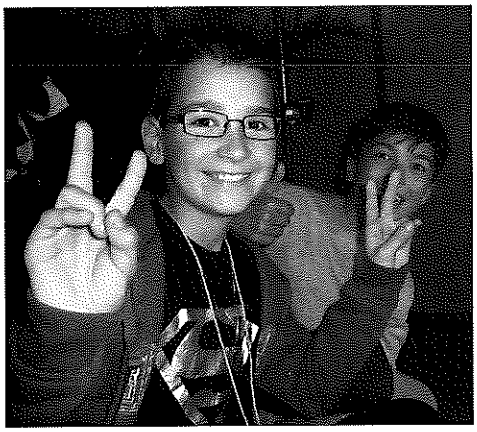
Le planétarium est piloté par informatique pour une projection à 360°.

Le public émerveillé et très intéressé a su réagir par ses questions diverses et variées.

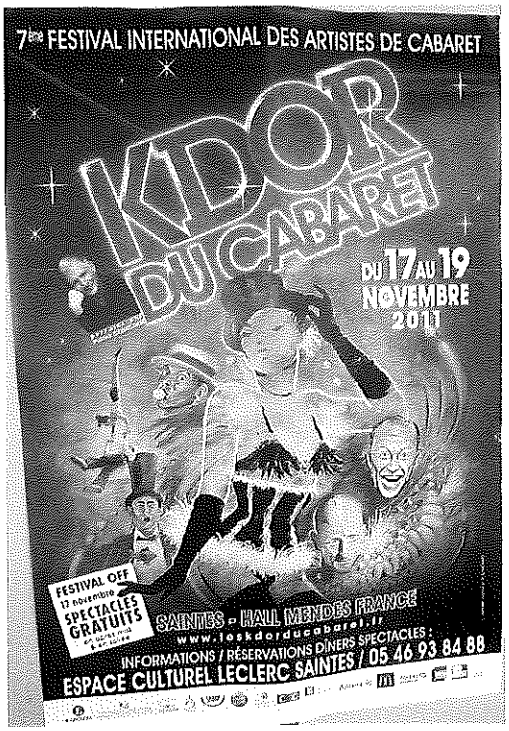
La dernière séance s'est terminée par un cours pratique à l'extérieur.

- Les Kd'Or invitent les enfants Bussacais

Fidèle à son habitude, l'association «Les Kd'Or du cabaret » a permis aux enfants des alentours de Saintes de bénéficier d'une matinée récréative de qualité.



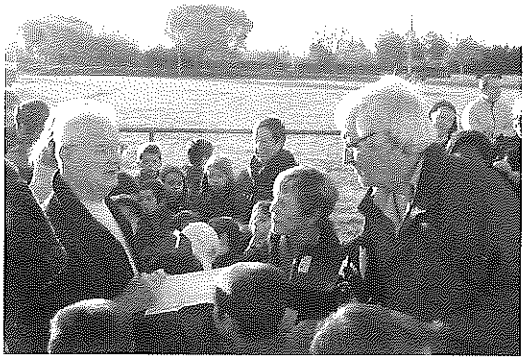
Les enfants de l'école de Bussac étaient de la fête grâce au Foyer rural, qui, pour la circonstance avait affrété un autocar afin d'éviter aux parents les soucis du transport à Saintes.
Merci aux accompagnatrices et accompagnateurs, grâce à qui le voyage s'est déroulé sans incident.



Le spectacle était digne des meilleurs music-halls. Le saintais, Jean-Pierre Blanchard est venu, en voisin nous montrer son talent en croquant d'une façon originale le visage de Charlie Chaplin. L'animateur, Laurent Plessis, très en phase avec les enfants a su les tenir en état de vif intérêt pendant plus d'une heure. Cerise sur le gâteau, les organisateurs ont distribué pour chaque enfant, une belle pomme ainsi qu'un coffret garni de jouets et friandises.
Un coup de chapeau aux enfants qui ont su immortaliser l'événement par un dessin de leur réalisation et qui a été remis, pour leur dire « un grand merci », aux Kd'Or du cabaret.



On compte et recompte, ouf tous les enfants sont là…
Grande responsabilité pour les membres du foyer rural mais quelle joie de voir le regard émerveillé des petits Bussacais.

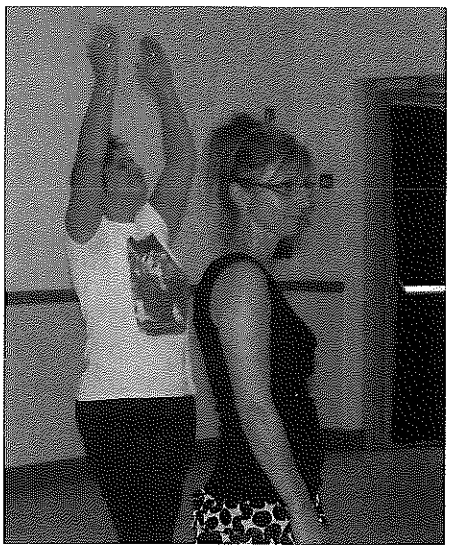


SECTION EXPRESSION RYTHMIQUE SOLOSI

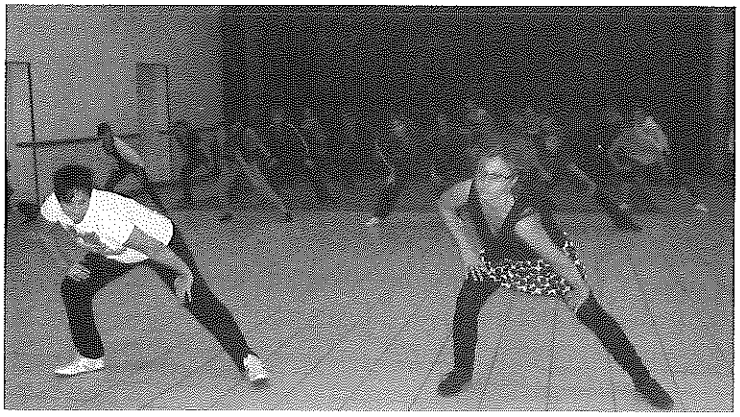
Depuis septembre 2011, les danseuses préparent un spectacle tous les mercredi de 20h à 21h30. Nous sommes 34 danseuses inscrites. Les entraînements se déroulent dans la bonne humeur avec des séances de bavardages, de fous rires et un peu de discipline parfois de la part des profs "Soso et Sissi"qui ont parfois du mal à se faire entendre ! Mais c'est très convivial. Le répertoire des musiques actuelles rythmées et dynamiques permettent aux filles de s'éclater.

Notre spectacle gratuit est programmé pour **le 16 juin 2012**.

Le 11 novembre nous avons présenté quelques danses aux aînés de notre commune qui ont bien apprécié. Ce fut un plaisir pour nous et nous aimerions renouveler ce genre de prestation.

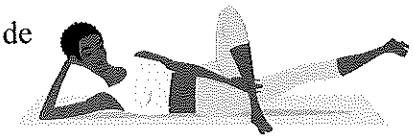


Notre objectif est l'évasion dans l'expression corporelle, la détente, l'amusement et la bonne humeur.



SECTION GYM et RANDONNEE PEDESTRE

Merci aux 176 adhérents pour cette saison 2011-2012 de faire vivre activement la section.
Janine COSTE et Anne NAVARRO restent à votre disposition pour tout renseignement concernant la section. Le lundi à partir de 14H pour la marche, les mardi et vendredi à 18h45 pour la gymnastique.
Pour les personnes intéressées, il est possible de suivre un stage de formation pour être bénévole sportif comme Janine COSTE.
Anne NAVARRO tient à votre disposition les informations nécessaires (06 80 08 13 24)



Nous organisons notre repas sous un nouveau thème : « soirée PERIGOURDINE ».
Rendez-vous le 17 mars à 20h30 à la salle des fêtes de Bussac pour cette soirée dansante.
Les inscriptions peuvent se faire: soit aux cours de Gym du mardi et du vendredi,
soit le lundi à la marche, soit par téléphone au 09 622 310 18 à partir de 17h30.

Tarif: adulte 18€, enfant (– 12 ans) 10€ *Venez nombreux et nombreuses*

Tous les membres de la section vous souhaitent une Bonne Année

VOYAGE DES RANDONNEURS EN PROVENCE



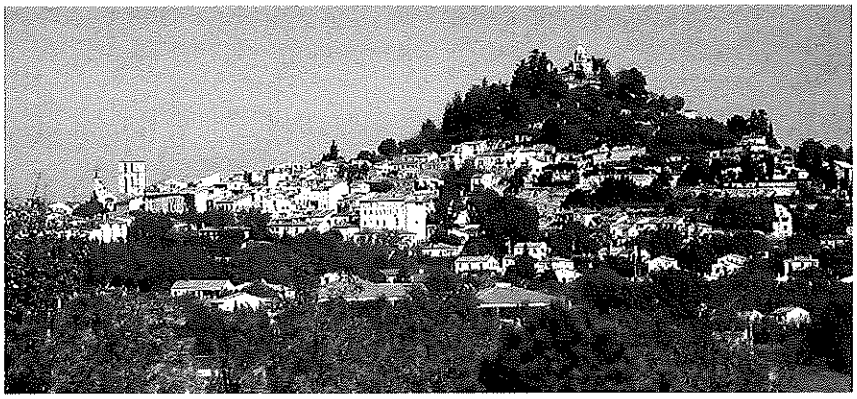
Après le succès de notre sortie 2010 en Alsace, une nouvelle édition réclamée par toute l'équipe s'imposait. Elle eut donc lieu pour 45 d'entre nous sous des cieux différents à Cereste, haute Provence dans le parc régional du Lubéron.

Départ à 4h, voyage sans histoire jusqu'à ce village fortifié typiquement provençal à 380 m d'altitude abrité par les hauteurs du Lubéron au sud et le plateau de Vaucluse au nord. Bourgade accueillante, traversée par l'antique voie romaine « la Domicienne » allant de Rome en Espagne et halte des pèlerins de Compostelle au sud de l'Italie. Elle est curieusement composée de 2 parties distinctes, bourg fortifié et bourg commercial, toutes les 2 très anciennes et superbes maisons médiévales.
Nous fûmes agréablement surpris par l'amabilité des gens de la région et notre guide local, le jeune Christophe qui nous prit en main dès le lendemain, nous accompagnant à APT capitale mondiale du fruit confit. Cette ville possède un beffroi du 17ème ayant coûté 1 000 florins. Sa très belle basilique d" un autre style roman provençale fut visitée par Anne d'Autriche et Charlemagne. Ses deux cryptes superposées, garnies de sarcophages sont d'un modèle très rare. Les palais furent sensibles aux produits de la fabrique APT UNION qui traite annuellement 30 tonnes de cerises, production locale, mais aussi toutes sortes de fruits, poires, melons, figues,fruit exotiques pour la pâtisserie, soit glacées, en pépites ou pâtes de fruits. Oh ces bigarreaux , un délice , on en retrouvera dans plusieurs bagages.

Après avoir côtoyé la Durance et la montagne Ste victoire modèle de Cézanne, nous voici maintenant à l'ancienne aqua sextus (Aix) sur son cours Mirabeau, se tient la foire de Vaël, son centre est parsemé de superbes fontaines monumentales résurgences de ses anciennes sources

chaudes thermales. Dans les 150 boutiques qui le jalonnent on y trouve de tout: parfums, maroquineries, vaisselles, céramiques, fleurs, verreries, bourgeoises et universitaires. Le clou de cette journée fut la visite de la grande calissonnerie, spécialité d'Aix, fondée en 1874. Tous coiffés de charlottes très saillantes nous assistons et dégustons aux préparations de ces délicieuses friandises faites d'amande ,melons et sucre glace.

En partant nous admirons la rotonde où trône une superbe vasque avec ses trois statues de 1660 symbolisant l'art, la justice et la culture. Les cours et les adjacentes sont illuminées à outrance, c'est superbe. Le lendemain VOLX et son écomusée particulier dans un ancien moulin où nous apprenons tout sur l'olivier « dou de la méditerranée », l'arbre de la région à travers les outils interactifs et audiovisuels. Au retour arrêt à Oraison sur les flancs de la montagne de LURS au pied des lavandes du plateau de Valensale. Ici, féerie de Noël dans les vastes salles du château où y sont installées d'immenses crèches animées d'après plusieurs thèmes différents santons avec une multitudes de sujets, lutins poupées, esquimaux, ours, rennes grandeur nature dans des scènes très imagées avec le Père Noël de circonstance. Divers autres crèches sont disséminées dans la ville auprès des monuments. Noël y est une fête particulière.



Sur une inspiration de Christophe, petit écart vers un village de caractère connu grâce à l'affaire DOMINICI: LURS. Déjà la nuit tombe, passé le beffroi de l'horloge seule porte du village, on est saisi par le charme du dédale de ses petites rues aux superbes maisons restaurées avec goût. Quel panorama sur les Alpes du haut de ses 628 m par dessus les forêts d'oliviers.

C'est ce soir là que Jacques LABASTHE nous présente le film réalisé en Alsace par ses soins, très réussi, merci à lui. Ensuite c'est Marseille que l'on va visiter. Que de choses à y voir! Rue Taluteau où fut réalisé et chantée la Marseillaise, sa Canebière et ses superbes hôtels particuliers, le palais de la Bourse, plus grosse chambre de Commerces de France. L'hôtel de ville, le conseil y siège en sous sol et dans son immense hall s'étale une magnifique collection de grandes maquettes de navires dont le Normandie. On vit l'abbaye St Victor plus vieux bâtiment chrétien de France, l'hospice de la vieille charité, la curieuse maison diamantée. Enfin l'apothéose: Notre Dame de la Garde, la basilique cette bonne mère des marseillais. Là quel panorama à 360 ! Toute la ville et les collines alentours, l'estaque, l'étoile, les calanques, archipel du Frioul avec le château d'IF.

Enfin sur la canebière, la foire aux santons qui regroupe des professionnels et des amateurs de tous horizon.

Le lendemain à FORCALQUIER, un fait rare, une cathédrale, il y en a 2 dans ce diocèse de Sisteron, à l'intérieur une magnifique crèche, face à cette église de la Grosse Fontaine des 4 demoiselles de Provence.

Des ruelles très abruptes, trop pour certains, celles de la calande aboutissent à notre Dame de Provence et son carillon aux 18 cloches. D'ici beau panorama sur les cimes enneigées. Notre périple s'est achevé à Avignon après un arrêt à Gordes village perché, paradis des pierres séchées et des Bories. A Avignon, après le pont St Benezet (sans danser) nous franchissons les remparts aux 29 tours et 7 portes.

Départ le lendemain : l'accent sur la gentillesse de nos hôtes, le confort du séjour avec en prime la qualité du chef cuisinier et la présentation des mets particulièrement au cours de la soirée gastronomique aux chandelles et aux 13 desserts traditionnels provençaux.

Peut-être à bientôt pour une prochaine escapade.

PS: prochaine sortie prévue du 22 au 27 octobre 2012 à ST GERMAIN AU MONT D'OR.
Pensez dès maintenant à réserver votre date.

SECTION TENNIS DE TABLE

Assemblée Générale du 25 novembre 2011

Président de la section : Gérard PASTUREL
Conseiller technique, entraînements et compétitions : Paul PIEMIENTA

Pendant la saison 2010-2011 :

- Nous étions régulièrement 9 présents entre le lundi et le mercredi de 18H à 21H.

Le vendredi matin j'ai assuré la séance avec les handicapés qui sont au nombre de 8, de 10H à 11H.

- Compétitions : il y a eu 3 rencontres amicales avec Fontcouverte (malheureusement sans victoire).

Notre participation à leur tournoi fut des plus sympathique et nos jeunes se sont classés en milieu de tableau.

- La demande de l'achat de deux nouvelles tables a été présentée à la réunion de juin dernier.

Le bureau nous a demandé d'attendre la prochaine assemblée générale.

Saison 2011-2012 :

- Les horaires d'entraînement sont toujours les mêmes (lundi et mercredi de 18H à 21H).

Les handicapés viennent maintenant le mercredi matin de 10H30 à 11H30.

- Nous sommes maintenant 12 à être régulièrement présents. Il faut signaler la présence le lundi, d'Evelyne, une charmante dame dynamique qui a pratiqué le tennis de table en compétition, dans sa jeunesse.
- Première rencontre amicale à Foncouverte, avec une victoire. L'équipe était composée de Romain SABATHE. Thomas CHATEAU, Jean-Philippe FRANCOIS et Paul PIMIENTA.

Nous avons pris relation avec le Comité Départemental du Sport en milieu Rural.
Le calendrier des compétitions est prévu comme suit :
- Le 26 février critérium départemental,
- Les 26 et 27 mai critérium national en région parisienne,
- Le 2 juin la coupe rurale.

Ces épreuves se disputent sur trois niveaux, mais nous n'avons pas assez d'explication à ce sujet ! Il faut aussi connaître la disponibilité de nos joueurs pour ces périodes.
Nos rencontres locales sont programmées avec Chaniers, Fontcouverte et St Georges des Coteaux.

- Les nouvelles tables vont bientôt être livrées.

Aussi nous accueillons tout niveau et toute personne désirant partager des moments de détente avec nous.





SECTION JUMELAGE

Oron-la-Ville

Comité de Jumelage Bussac-Oron

1981 30 ans d'amitié 2011

Chers amis bussacais,

Permettez-moi tout d'abord au nom de tous les « petits Suisses » de vous souhaiter tous nos vœux de bonheur, santé et réussite pour cette nouvelle année !



La dernière activité dont je vous ai parlé dans le Bussac-info est la semaine de jumelage d'août passé qui est encore dans toutes nos mémoires et le restera encore longtemps, des souvenirs inoubliables. Merci !

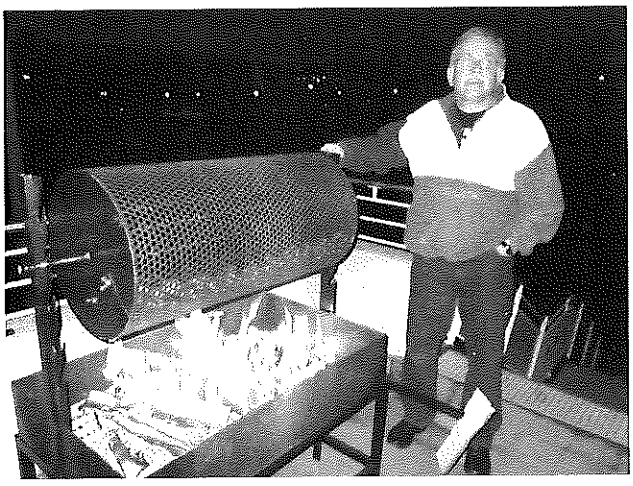
Fin septembre, nous étions une bonne trentaine au refuge du Chaney pour notre broche familiale : viande préparée par Jean-Louis, Nino et Guy, salades et desserts par tous les membres. L'après-midi, Hanna a contrôlé nos connaissances avec un quiz. Elle a récompensé les meilleurs par de petits cadeaux.

Début octobre, nous avons tenu notre stand à la foire aux oignons. Malgré un temps exécrable, pluie et froid, nous avons réussi à vendre toutes nos pâtisseries maison et toutes les chaînes d'oignons que les membres avaient tressées les jours précédents. Vu la température, la bonne soupe à la courge d'Anne-Lise a vite disparu.

Notre soirée brisolée du 28 octobre a remporté un énorme succès. La cafétéria du centre sportif était remplie de joyeux convives qui ont pu déguster viande et lard séchés, trois sortes de fromages, divers fruits et des marrons grillés au feu de bois. Les pâtisseries maison complétaient le tout.

L'année 2012 sera une année un peu plus calme. Nous nous retrouverons le 10 février pour notre soirée interne, le 14 mars pour notre assemblée générale et la boucle sera bouclée !

Nous recommencerons le cycle habituel ... en pensant déjà à 2013, puisque nous vous recevrons à notre tour. Toutes les dates seront fixées lors de l'assemblée générale, donc patience !



Voulez-vous quelques « witz » pour conclure ?

- Si le travail c'est la santé, faites travailler les malades !
- Le pire con, c'est le vieux con. On ne peut rien contre l'expérience.
- Vous savez à quoi ressemble une femme qui a une folle envie de faire l'amour ? Moi, non plus !
- Question : Combien de temps peut-on vivre sans cerveau ?
  Réponse : A quel âge est mort le plus vieux policier ?

A bientôt, amicalement, Guy.

SECTION JUMELAGE

BUSSAC / CHARENTE

Comité de Jumelage Bussac-Oron

1981 30 ans d'amitié 2011

Chers amis Bussacais

Je profite du traditionnel mot dans le Bussac Infos pour vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2012. Que cette nouvelle année vous soit douce, qu'elle vous garde en bonne santé, qu'elle vous apporte joie et confiance.

Cette année passée a été rude pour beaucoup d'entre nous, Bussacais ou Oronnais d'ailleurs, et l'amitié et la solidarité n'ont pas été des vains mots au cœur de notre jumelage.
Nous entamons 2012 avec moins de manifestations, mais avec tout autant d'envie et de volonté de rassembler les Bussacais autour de nous pour découvrir le jumelage et ses plaisirs.

Notre loto aura lieu dimanche 5 février à 14h30 et sera doté de nombreux bons d'achats, de jambons, de lots de vins et de petit électroménager. Nous vous y attendons nombreux, les crêpes et le cidre seront bien sûr au rendez-vous.
Début juin, nous réserverons le soleil pour notre brocante annuelle que nous doublerons certainement d'une foire aux livres…

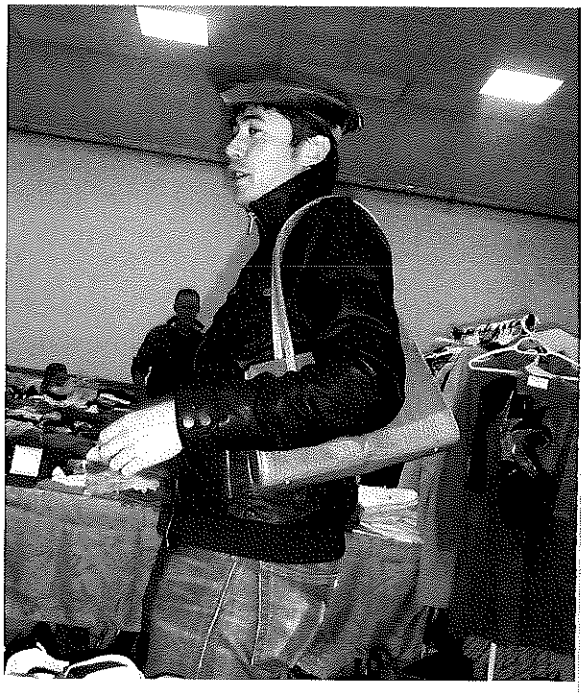
Je vous souhaite donc à toutes et à tous une très bonne année et vous invite à ne pas hésiter à vous joindre à nous !!!

A très bientôt

La Présidente, Corinne MONGET



06 novembre : vide dressing pour le jumelage



Très bon choix Emmanuel(le)
Nul besoin de relooking…

SECTION PETANQUE

Par une belle journée au boulodrome de Bussac sur Charente, le tête à tête annuel de la Boule Bussacaise a eu lieu.
Une quinzaine de licenciés ont participé à ce concours.
Après 4 parties acharnées pour tous les joueurs c'est Michel Delage qui remporta ce tête à tête 2011.
La meilleure féminine étant cette année Véronique Fréry.

Bravo à tous les deux et rendez vous en 2012.



L'après midi se termine par la remise des récompenses, le verre de l'amité et la photo de groupe.

(Reconnaissez-vous le sponsor de la section !...)



Comme à son habitude le loto en novembre a fait salle comble.
Cette bande de joyeux bénévoles vous attendent pour de nouvelles aventures...



Bonne et Heureuse Année

SECTION FOOTBALL & RUCHE DES ENFANTS TI'AGE

Soirée moules-frites

Après le succès de la randonnée semi-nocturne du mois de juin, les sections foot et Ruche des Enfants Ti'Age ont organisé le samedi 22 octobre une soirée moules-frites.

Les bénévoles des deux sections ont mis les petits plats dans les grands. Dès le matin, ils préparèrent la salle, l'après-midi, un groupe s'est occupé de garnir le buffet frais et d'autres ont nettoyé et gratté les moules de bouchot. Tout cela dans la bonne humeur.....
A 20H30, les portes de la salle municipale s'ouvrent. Cette joyeuse assemblée de 160 couverts, a apprécié l'apéritif puis tous passèrent à table.
Sur des musiques d'hier et d'aujourd'hui, les Bussacais et leurs amis des communes environnantes ont dansé tard dans la nuit.



Les Nounous sont bien présentes à l'organisation...
Avis donc aux footballeurs afin d'atteindre la parité lors de la prochaine manifestation commune.



Belle réussite pour cette sacrée soirée...

L'union fait la force et ces 2 sections l'ont bien compris. Peut-être verrons nous d'autres « mariages » au cours de cette nouvelle année...

SECTION LES ENFANTS TI'AGE : animée par les Assistantes Maternelles



Le samedi 19 novembre a eu lieu la journée nationale des assistantes maternelles. A cette occasion les assistantes maternelles de la Ruche des Enfants Ti' Age ont organisé un lâcher de ballons suivi d'un goûter offert aux enfants ainsi qu'à leurs parents. Les enfants avaient tous les yeux rivés vers le ciel lorsque les ballons se sont envolés et dimanche une assistante maternelle a reçu un appel pour nous dire qu'un de nos ballons avait été retrouvé en Indre et Loire.
Le lendemain, nous avons organisé notre première bourse à l'enfance. Ce fut un succès.
Nous tenions à remercier tout particulièrement Mme Castillon pour son généreux don lors de cette journée.





Le Marché de Noël organisé par la section des nounous a réuni plus de vingt exposants dans la salle municipale. Les exposants, avec la diversité de leurs produits, ont fait plein d'heureux. Malgré la pluie, même le Père Noël a fait le déplacement dans notre village. Il est arrivé dans l'après-midi, il a offert des bonbons à tous les enfants présents. La tombola a été tirée en fin de journée. Merci à tous les partenaires qui ont contribué à la réussite de cette journée.

La présidente et toute son équipe, avec toute leur énergie, peuvent se féliciter de la réussite de cette journée avant les fêtes de noël. Merci au Père Noël !!!

FIESTA LOCA

Suite à la démission de la Présidente, Mme BOURABLE Sabrina, au mois d'octobre, l'association a réélu un nouveau bureau désignant:

- Mme VALENCON Frédérique	Présidente
- M. NAVARRO Philippe	Vice président
- M. MOLLARET Olivier	Secrétaire
- Melle CARTIER Corinne	Secrétaire adjointe
- Mme COURBARON Sophie	Trésorière
- Mme MATRAS Sylvie	Trésorière adjointe

Toute personne désirant se joindre à nous comme membre dans l'association sera la bienvenue.
Contactez la présidente : 06 03 56 19 34

La cotisation annuelle est de 5 €

Le 29 octobre 2011, l'association a organisé une soirée halloween qui fût un succès.
Une centaine de personnes étaient présentes, des déguisements à nous faire frissonner, une ambiance formidable et un show laser magnifique.
Cette soirée sera reconduite le **20 Octobre 2012**.



L'année s'est achevée par un dîner dansant.
Le carnet de réservation s'est rempli en peu de temps.
Les places étant limitées, nous avons dû refuser beaucoup de personnes pour les inscriptions.
Nous n'avons eu que des compliments et des demandes pour renouveler le repas dansant de la Saint Sylvestre.









Prochaine manifestation le 24 mars 2012 : pour une soirée carnaval

Revue de presse...

BUSSAC SUR CHARENTE

Ça chauffe à Bussac !

Samedi 3 décembre, il y avait foule à l'école communale du village. La dernière visite officielle remonte à 10 ans rappelait le maire de la commune, Christophe Dourthe.

De nombreuses personnalités avaient fait le déplacement pour inaugurer et découvrir les multiples réalisations qui font de ce bourg une cité moderne.

Il s'agissait d'abord d'inaugurer la chaufferie à bois déchiqueté, projet phare de la municipalité dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à la Communauté de Communes du Pays Santon.

Cette chaufferie dessert tous les bâtiments communaux : école, bibliothèque, mairie ainsi que deux logements à loyer modéré. Cette réalisation est d'autant plus exemplaire soulignait Christophe Dourthe, que c'est une entreprise locale, la scierie Bruneteau, qui a investi dans un broyeur lui permettant de valoriser ses déchets.

L'école aussi faisait l'objet de toutes les attentions. Le restaurant scolaire a bénéficié de travaux d'isolations phoniques. Chaque jour, ce sont 110 enfants qui y prennent leurs repas. On pouvait aussi découvrir un magnifique tableau numérique dans une salle de classe.

Les élèves se pressent, paraît-il, pour y aller. Enfin, dernière innovation, les panneaux voltaïques posés sur le toit de l'école par l'entreprise Labbé de la Chapelle des Pots.

Toutes ces réalisations infirment le discours qui consiste à dire que la ville centre étouffe les petites communes avoisinantes au moment où la communauté va devenir une agglomération.

FDM



Béatrice Abollivier, préfet de la Chte-Mme inaugure la nouvelle chaufferie. Elle est entourée de Catherine Quéré, députée ; Dominique Bussereau, Président du conseil général, ancien ministre. Sont aussi présents, Jean Rouger, président de la CdC du Pays Santon ; Christophe Dourthe, maire de Bussac et Jacky Emon, conseiller régional.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Le foyer rural prépare 2012

En ce début décembre, l'assemblée générale du foyer rural s'est tenue sous la présidence d'Alain Destréguil et en présence du maire Christophe Dourthe.

Le foyer rural compte une dizaine de sections regroupant plus de 300 licenciés. Il constitue ainsi un outil incontournable pour l'animation de la commune. Cette assemblée fut surtout l'occasion de revenir sur le bilan de la fête du 1er août qui a marqué les trente ans du jumelage avec la commune suisse d'Oron-la-Ville (située à 22 kilomètres de Lausanne).

La cinquantaine de personnes présentes a pu exprimer ses attentes et diverses manifestations proposées pour l'année 2012. Ce programme d'actions sera définitivement arrêté par le Conseil d'administration qui se réunira vendredi 16 décembre. Déjà, le week-end dernier, le marché de Noël, organisé par la section enfants, s'est tenu à la salle communale. Il a réuni une vingtaine d'exposants.

Lucien Normandin



Le comité d'accueil du Père Noël. PHOTO JEAN BARBOT

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Ce fut une sacrée soirée

Après le succès de la randonnée semi-nocturne organisée en juin dernier, les sections football et assistantes maternelles du foyer rural ont proposé récemment une soirée moules-frites. À cette occasion, les bénévoles des deux sections ont mis les petits plats dans les grands. Dès le matin, ils ont préparé la salle ; l'après-midi, un groupe s'est occupé de garnir le buffet frais et d'autres membres ont nettoyé et gratté les moules de bouchots. Tout cela dans la bonne humeur.

À 20 h 30, les portes de la salle municipale s'ouvraient pour une joyeuse assemblée de 160 couverts. Tous les convives ont apprécié l'apéritif avant de passer à table en musique. Cette soirée a été animée de fort belle manière ; tout le monde a pu danser sur des musiques d'hier et d'aujourd'hui. Belle réussite donc pour cette sacrée soirée ; on sortira toutefois le carton jaune à l'adresse des « footeux » qui ont brillé par leur absence.

Une date à retenir, la bourse aux vêtements, organisée par la section jumelage, se déroulera à la salle municipale le dimanche 6 novembre prochain.



À l'heure du buffet. PHOTO DR

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2011
WWW.SUDOUEST.FR

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Ils ont planté une haie

Les 27 élèves du CM2 de l'école primaire se sont mobilisés la semaine dernière pour planter une haie. Leur instituteur, Jean-Michel Charrier, était remplacé l'espace d'un après-midi dans son rôle de pédagogue par Christian Mousset, des services techniques municipaux.

Même s'ils ont été surpris et même quelque peu rebutés par le procédé du pralinage, les enfants ont écouté avec une attention soutenue les explications données. Ils ont apprécié de mettre à leur tour des plants en terre. La haie ainsi constituée comprendra des chênes, des merisiers, des cornier...

Cette haie, contiguë au cimetière, aura pour rôle de faire écran et cacher ainsi la future station d'épuration dont les travaux sont programmés pour 2012. Nul doute que les jeunes Bussacais seront fiers dans les années à venir de contempler les arbres qu'ils auront plantés cet hiver.

Lucien Normandin



Un groupe au travail. PHOTO DR

BUSSAC-SUR-CHARENTE



Le groupe folklorique Aunis et Saintonge a animé le repas. PH. DR

Les anciens réunis autour du folklore

Comme veut la tradition à Bussac-sur-Charente, le maire Christophe Dourthe et l'ensemble du Conseil municipal ont convié les anciens de la commune à un repas de fin d'année. Celui-ci fut servi, dans la joie et la bonne humeur, par les membres de l'équipe municipale.

Cette année, les anciens ont pu applaudir le groupe folklorique Aunis et Saintonge qui a fait démonstration de son vaste répertoire. Danses et chansons ont été fort appréciées de toute la salle. Solasi, section du foyer rural orchestrée par Sophie, a également distrait les anciens avec ses danses colorées.

La soirée s'est terminée par un petit bal et tous ont émis le souhait de se retrouver l'année prochaine.

Revue de presse...

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Le foyer rural a bouclé son programme

Le foyer rural a arrêté son programme de manifestations du premier trimestre 2012. Ses difficultés sont définitivement du domaine du passé et Alain Destreguil, élu président il y a un an, est heureux de constater qu'une nouvelle dynamique socioculturelle s'est mise en place à Bussac-sur-Charente.

Chaque section est représentée au sein du conseil d'administration du foyer. De même, le trésorier de chaque section siège à la commission des finances. Ainsi, le foyer rural fonctionne comme une véritable fédération d'initiatives et apporte son soutien logistique à ses neuf sections.



Alain Destreguil (à dr.) avec Jean Barbot, vice-président. PHOTO M.

Galette et bal folk

Fort de cette dynamique, le foyer compte en cette fin d'année 312 adhérents. Son conseil d'administration a finalisé le 16 décembre dernier le calendrier des manifestations diverses du premier trimestre. Le vendredi 20 janvier, une galette sera l'occasion d'un partage entre tous les adhérents. Le samedi 4 février, la section jumelage organisera un loto, les recettes éventuelles étant versées au fond commun. Le samedi 3 mars, le bal folk sera animé par les Cagouillards, groupe bien connu en Saintonge. Il sera précédé par une initiation aux danses anciennes. Le samedi 17 mars, la section gymnastique préparera un pas sur le thème soirée périgourdine. Le dimanche 1er avril sera consacré à une grande bourse aux vêtements.

Lucien Normandin

SAINTES & SA REGION

BUSSAC SUR CHARENTE HAUTE SAINTONGE N°46 DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2011 - PAGE

Repas des anciens

Comme veut la Tradition à Bussac S/Charente, M. le Maire Christophe Dourthe et Tout le Conseil Municipal invitent les Anciens au Repas de fin d'année. Dans la Joie et la Bonne Humeur, le Repas est servi par l'Equipe Municipale.

Cette année, nos Anciens ont pu applaudir le Groupe Folklorique Aunis et Saintonge qui nous ont montré tout leur immense répertoire. Danses et Chansons ont été très appréciées de toute la salle. Nous remercions également la Section du Foyer Rural de la Commune Solasi orchestrée par Sophie. Ce groupe bénévole a montré leurs diverses danses très colorées.



La soirée s'est terminée par un petit bal et déjà ils se sont tous dits à l'année prochaine.

Un week-end animé avec une bourse et une soirée loto réussies!

Samedi les amateurs de loto ont répondu présents à l'initiative des Boules Bussacaises. Jojo, le roi des boules et animateur de la soirée a annoncé sa dernière participation.

Après 40 années de bons et loyaux services a été ovationné par le nombreux public.

Les heureux gagnants sont repartis heureux, surtout le vainqueur du gros, avec une télé écran plat dont le dernier numéro gagnant porte-bonheur a été le 13.

Le président heureux James Caillas a remercié les participants, les différents partenaires sans oublier son équipe de bénévoles, et a donné rendez-vous à l'année prochaine.

Le dimanche, la section jumelage a organisé la bourse aux vêtements.

Est ce la pluie qui a fait bouder le public ou la date mal choisie? Malgré tout, il y a eu une bonne ambiance entre exposants.

Le Président du foyer rural invite tous les adhérents des différentes sections ainsi que tous les bussacais à participer à l'assemblée générale qui se déroulera ***le vendredi 25 novembre à la salle municipale à 19 h 30.***







BUSSAC SUR CHARENTE

Assemblée générale du foyer rural

Comme toutes les associations, le Foyer Rural de Bussac/Charente a tenu son assemblée générale vendredi 25 novembre en présence de M. le Maire Christophe Dourthe, de Mme Renée Rochet représentant la Fédération Départementale des Foyers ruraux et d'une cinquantaine de personnes dans l'assistance.

Après la lecture de son rapport moral en valorisant la Grande Fête réussie le 1er août avec la venue des Suisses d'Onon la Ville pour les 30 ans du jumelage, le président en a profité pour remercier ses troupes.

Chaque section a présenté son rapport d'activité. Le trésorier a valorisé les comptes de l'association.

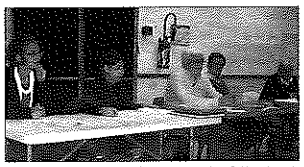
Cette soirée a été constructive et beaucoup d'échanges ont eu lieu entre les personnes présentes.

Enfin, le président a remercié la Municipalité pour son soutien technique et financier.

Déjà, de nombreuses manifestations sont programmées pour l'année 2012.

Le dimanche 3 décembre, le Marché de Noël est organisé par les assistantes maternelles et se déroulera à la salle municipale de 9 heures à 18 heures.

La soirée se termine par le pot de l'amitié.





Hebdo Haute-Saintonge



Parmi les participants aux séances du planétarium, beaucoup d'enfants. PHOTO DR

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Une pluie d'étoiles

À l'initiative du foyer rural, le planétarium du Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle a assuré trois séances d'initiation à l'astronomie, le jeudi 27 octobre.

Comprendre le ciel...

Chacune de ces séances comprenait des explications sur la reconnaissance du ciel, des étoiles, des planètes et des constellations dont celle de la mythologie grecque ainsi que sur le système solaire. Les commentaires éclairés de Jean-Luc Singer ont également porté sur les satellites, la lune et les procédures pour se déplacer dans l'espace à bord de fusées.

À noter que le planétarium est plioté par informatique pour une projection à 360°.

Le public émerveillé et très intéressé a su réagir par ses questions diverses et variées.

La dernière séance s'est terminée par un cours pratique à l'extérieur.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Un tête-à-tête disputé



L'ensemble des participants au concours en tête-à-tête. PHOTO DR

Samedi après-midi, s'est déroulé sur le boulodrome le concours en tête à tête annuel organisé par la Boule Bussacaise. Sous un agréable soleil, une quinzaine de licenciés y ont participé.

Après quatre parties acharnées pour tous les joueurs, c'est Michel Delage qui a remporté cette édition 2011, la meilleure féminine étant Véronique Fréry.

L'après-midi s'est achevée par la remise des récompenses et le verre de l'amitié.

Un loto

Le samedi 5 novembre, à 20 h 30, la Boule Bussacaise organise son loto à la salle municipale (ouverture des portes à 19 h 45). Réservations au 05 46 74 24 26 et 05 46 74 60 74 (le soir).

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 Chemin des Chagnauds
05 46 93 07 74

L'AS DU CARREAU
Artisan Carreleur

Neuf et rénovation carrelage sol et murs. Faïence, mosaïque, petite maçonnerie
05 46 92 32 44
06 14 15 62 34

MACONNERIE - RENOVATION

Yvon PEROCHAIN
16 Chem de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10
06 68 29 77 14

MASSEUR KINESITHERAPEUTE

Stéphane PROUTEAU
286 Route du Val de Charente
(avec espace balnéothérapie)
05 46 90 73 89

MENAUD Christian

Toutes transactions immobilières
05 46 97 75 24
05 46 93 55 25
06 75 75 72 56

MEUBLES ANCIENS

M. COUTIN Laurent
Achat et Vente Meubles anciens
(Buffets, bonnetières...)
11 Chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

MISTER PILES.fr
Distributeur Spécialisé

EURL Jean BARBOT
06 19 28 64 16
Fax 05 46 93 21 72
misterpiles@orange.fr

M.O JARDIN

Tontes, tailles, plantations, débroussaillages, désherbages
06 72 94 49 94

MULTI - SERVICES

François TEXIER
Aménagement, rénovation, réparation
23 B Chemin des Guilloteaux
06 99 43 57 16

M.S.M
MOREAU SERVICES MULTIPLES

Entretien Int/Ext, petite maçonnerie, carrelage, peinture, placo, nettoyage toitures, façades, jardins...
05 46 97 88 15 ou 06 63 45 50 74

PLOMBERIE - CHAUFFAGE
COUVERTURE - ZINGUERIE

Frédéric GELICUS
ARTISAN-DEPANNEUR
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

PONEY CLUB
"Le Fer à Cheval"

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37
06 09 39 58 65

SCIERIE BRUNETEAU

Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 Route de Beauchail
06 63 27 99 22
05 46 93 43 98

TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT - DEMOLITION

L.T.C.M
Traitement de tous travaux
Aménagement de terrain
84 Chemin de la Rétorie
06 23 26 02 15

VIVAL
Alimentation Tabac Presse...

Sophie et Frédo COURBARON
Ouvert 7h30/14h00 et 15h30/19h30 sauf mercredi
Dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16

COIFFURE MIXTE DORIANE
A domicile

Du lundi au vendredi
06 61 74 89 75

Eric MARTINET
Remise en forme
et préparation physique

Reçoit uniquement sur rendez-vous
05 46 97 20 33
06 60 44 17 17
www.ericmartinet.fr

Emplacement publicitaire
A réserver


école Gustave Courbet













